



120^E ANNIVERSAIRE DE LA LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

WE NEED YOU

**Pour la défense de la Loi sur la Laïcité de 1905,
Contre son utilisation frauduleuse
au compte du Racisme d'Etat**

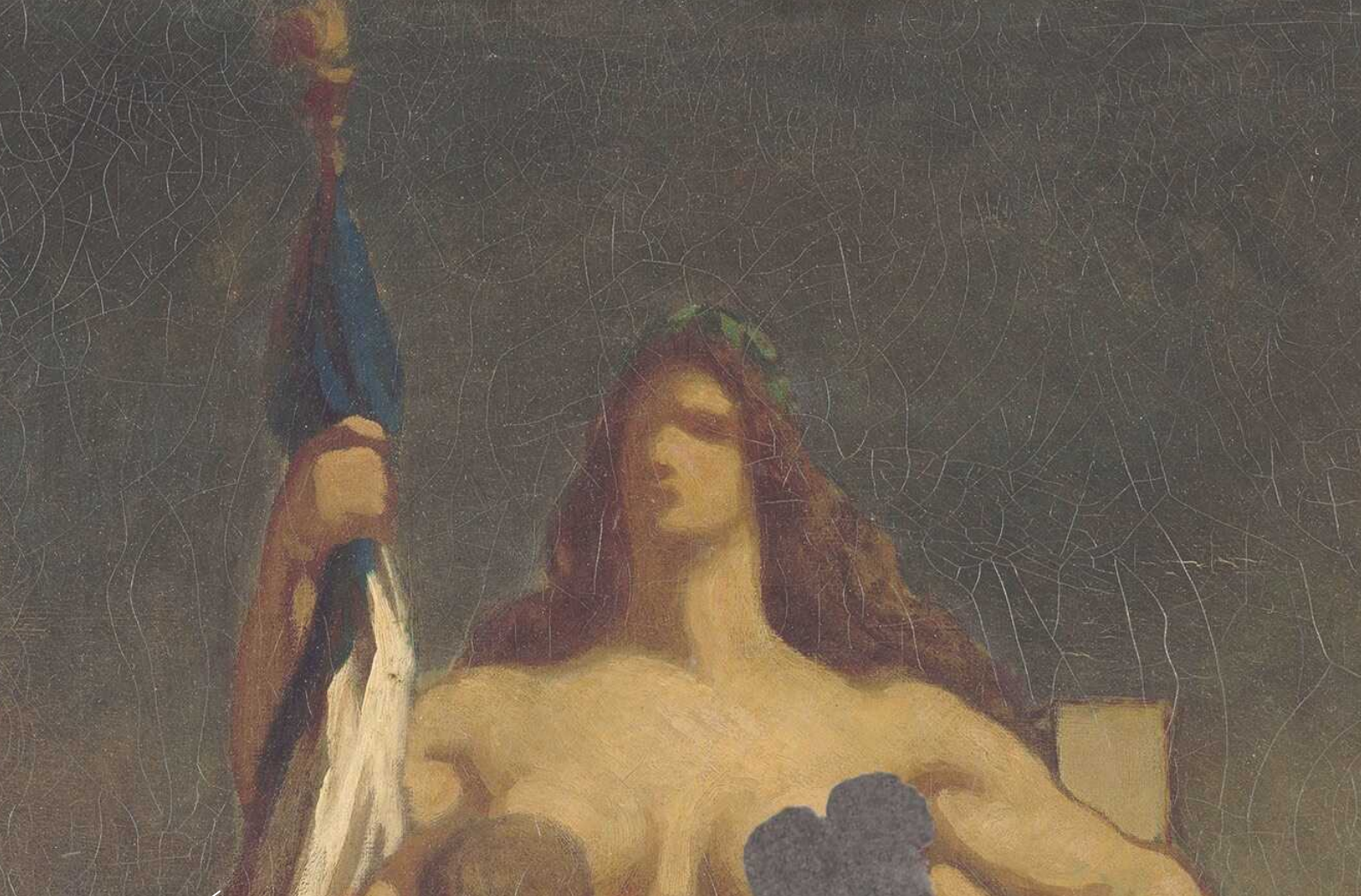
POUR LE 6 DÉCEMBRE
14H BOURSE DU TRAVAIL
SAMEDI 06/12/25 DE PARIS SALLE
29 BVD DU TEMPLE HÉNAFF
75003 PARIS M° RÉPUBLIQUE



MEETING DU 6 DÉCEMBRE 2025 - LES INTERVENTIONS







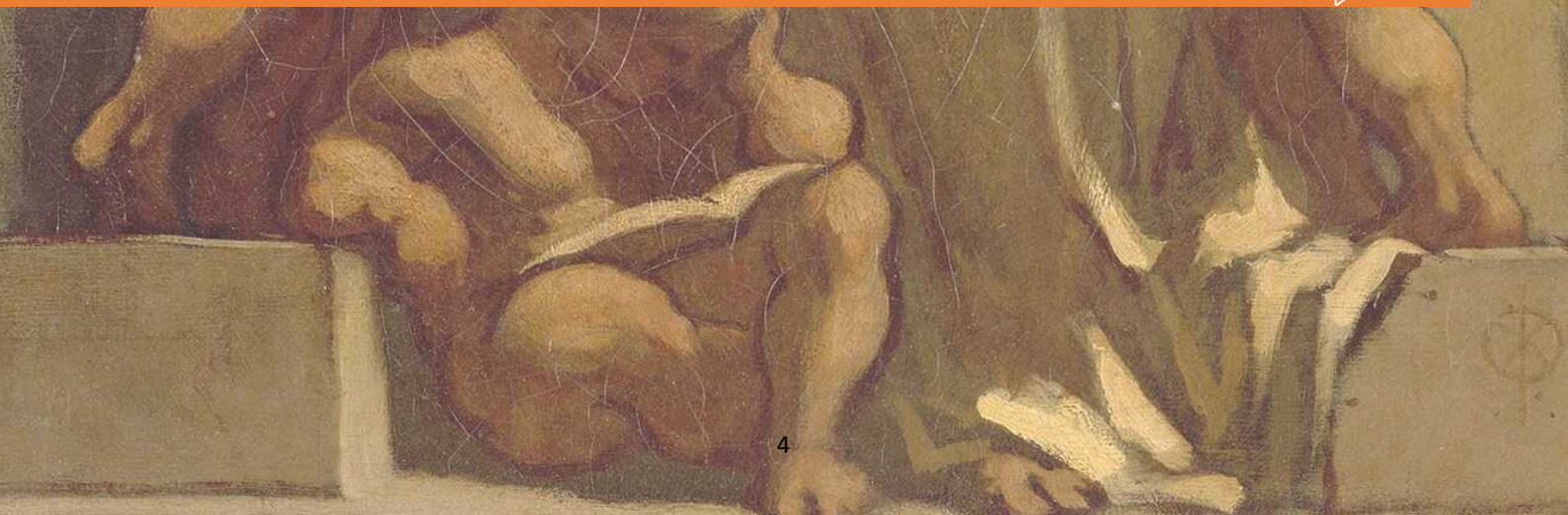
Ont participé à l'élaboration de cette brochure :

- ◆ Vidéos : Claude Singer et Jean-Yves Croizé (découpage-montage)
- ◆ Photos : Gilles Champion (hors D.R. pp 9, 13, 14, 63, 68, 78, 80)
- ◆ Illustrations couverture et pp 5, 11, 23, 41, 59, 75, 85 :

[Mathieu Colloghan](#)

L'exposition « La Loi de 1905 » est disponible sur demande auprès de la Fédération Nationale de la Libre Pensée.

- ◆ p. 4 : Variation 2025, d'après Honoré Daumier, « La République nourrissant ses enfants et les instruisant », esquisse(1848), Musée d'Orsay
- ◆ Maquette : Pierre Gueguen



AUX ORIGINES DE LA LOI DE 1905



En finir avec les guerres de religions

Légitimant leur pouvoir par celui que le Dieu de l'Église catholique exercerait sur les hommes, les Rois de France voyaient dans les non catholiques des réfractaires à leur domination.

Le protestantisme sera considéré comme une hérésie par la Royauté et l'Église qui essayeront de l'éradiquer, plongeant ainsi la France dans plusieurs décennies de guerres religieuses et civiles.

En 1598, l'édit de Nantes institue une tolérance à l'égard des cultes réformés, mais la pacification ne sera que temporaire et relative. L'édit est révoqué en 1685 par Louis XIV.

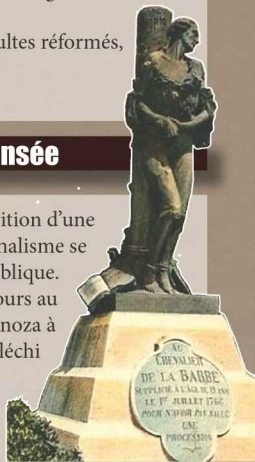
Le combat des Lumières pour la liberté de pensée



Au XVII^{ème} siècle, la Révolution Scientifique marque l'apparition d'une nouvelle conception mécaniste de la nature. Le rationalisme se développe et la vérité s'émancipe de la Révélation biblique.

La libre communication des pensées se heurte toujours au dogmatisme et au fanatisme des Eglises, mais de Spinoza à Kant en passant par Rousseau, l'idéal du citoyen réfléchi et autonome s'impose progressivement.

Voltaire défend notamment Jean Calas et le Chevalier de la Barre dont les exécutions barbares scandalisent l'opinion.



Le refus du cléricalisme

Avec les Révolutions américaine puis française à la fin du XVIII^{ème} siècle, l'idéal d'autonomie individuelle se traduit par l'autonomie réciproque du pouvoir politique et du pouvoir religieux : c'est la Séparation. L'Église n'a pas à contrôler l'État, et l'État n'a rien à imposer à l'Église. Dans la vie civile, rien d'autre que les décisions libres et éclairées du peuple assemblé ne peuvent s'imposer aux hommes.





Tribune et une partie de la salle
Keith Porteous Wood et Robert Boston
Pierre-Yves Modicom et Keith Porteous Wood



Journée de Mobilisation laïque du 6 décembre 2025

Tout le Mouvement laïque authentique était là avec la Libre Pensée

Tous ensemble pour rappeler que la Laïcité et la loi de Séparation de 1905 sont des lois de libertés et non d'interdits.

**Loi de liberté de 1905 contre loi liberticide « Séparatisme »,
Les Laïques ont choisi la liberté contre la répression et le racisme !**

ILS ÉTAIENT TOUS LÀ ET ONT PRIS LA PAROLE :

- La Vigie de la Laïcité (VDL) : Nicolas Cadène, Valentine Zuber et Daniel Verba
- La Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) : Benoît Schneckenburger et Pierre-Yves Modicom
- Ligue des Droits de l'Homme (LDH) : Emmanuelle Jourdan-Chartier et Daniel Boitier
- La Ligue de l'Enseignement (LDE) : Hélène Lacassagne
- Union Rationaliste (UR) : Emmanuelle Huisman-Perrin
- Solidarité Laïque (SL) : Anne-Marie Harster et Michel Debon
- Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL) : Jean-Marie Bonne-mayre
- Fédération Syndicale Unitaire (FSU) : Grégory Frackowiak
- Confédération CGT-Force Ouvrière : Patricia Drevon
- FNECFP – Force Ouvrière
- (La Confédération FO est intervenue aussi au nom de ces deux structures)
- Confédération CGT : Gérard Ré
- FERC-CGT : Charlotte Vanbesien
- Union des Syndicats CGT de l'Éducation nationale
- (La FERC-CGT est intervenue aussi au nom de cette structure)
- SUD-ÉDUCATION : Théophile Poussot-Dajnak
- SE-UNSA : Marie-Laure Tirelle
- *Émancipation* Tendance Intersyndicale : Quentin Dauphiné
- Rites-Unis de Memphis-Misraïm : François Bourcier
- Association pour le Droit de mourir dans la Dignité : Elsa Walter
- L'Association des Amis de la Commune de Paris 1871 : Sylvie Braibant
- Coudes à Coudes : Mornia Labssi

- **La Marche des Solidarités : Mariama Sidibé**
- **Association Internationale de la Libre Pensée : Christian Eyschen**
- **Humanists International : Yvan Dheur**
- **Rob Boston, Américains Unis pour la Séparation – USA**
- **Aires Rodriguez – ancien Député socialiste du Portugal**
- **Keith Porteous Wood, Expert international à l'ONU**
- **Une jeune représentante de la Vigie de la Laïcité a lu, à la fin du Meeting, la Déclaration commune des 6 Associations organisatrices de la Journée laïque du 6 décembre 2025. Celle-ci a été publiée dans une tribune par le quotidien *Le Monde* (daté du 7 décembre 2025). La Grande salle de Spectacle Eugène Hénaff de la Bourse du Travail était pleine à craquer et de 14H30 à 17H45, le public a écouté de manière studieuse et passionnée les différentes interventions de tout ce que compte l'authentique Mouvement laïque de ce pays. Le mot d'Ordre d'*Abrogation de la loi Debré !* a été scandé massivement comme une exigence laïque.**
- **Le matin du 6 décembre 2025, le Colloque académique de la Vigie de la Laïcité a eu lieu à la Grande Loge de France dans le Grand Temple Franklin Roosevelt, celui-ci était plein. Une quinzaine de contributions de haut niveau sur la loi de 1905 et sur la Séparation laïque dans plusieurs pays ont été prononcées. Il a été ouvert par un message en visio-conférence de Jean-Louis Bianco, Président-Fondateur de la Vigie de la Laïcité. Puis, entre autres, Valentine Zuber, Présidente, Philippe Portier, Nicolas Cadène et Jean Baubérot, membres de son conseil d'Administration, se sont exprimés.**

Les participants ont été accueillis par **Dominique Loiseau, Délégué régional et Responsable de la Culture de la Grande Loge de France. Denis Moscovici, Délégué à la Laïcité de la Grande Loge** a ensuite lu un message de bienvenue de **Jean-Raphaël Notton, Grand Maître de la Grande Loge de France**, donnant la position de l'Obédience sur la Laïcité comme sur les lois de Liberté et de Tolérance.

120 ANS
de la loi de séparation
des Églises et de l'État (1905)

Quel avenir pour la laïcité ?

Venez débattre avec Jean Baubérot, Christophe Bellon, Jean-Louis Bianco, Roberto Blancarte, Nicolas Cadène, Claire de Galember, Anne Fornerod, Nilufer Göle, David Koussens, Denis Lacorne, Charles Mercier, Michel Miaille, Philippe Portier, Caroline Sagesser, Haoues Seniguer, Gabriella Valente, Valentine Zuber ...

 **De 9h à 13h, le 6 décembre**
Grande Loge de France :
8, rue Louis Puteaux, Paris

Inscription gratuite
(sur site ou par QR code) :
<https://vigie-laicite.fr>



 **Vigie de la Laïcité**    



Le Colloque académique de la Vigie de la Laïcité à la Grande Loge de France, dans le Grand Temple Franklin Roosevelt.

A. Jean-Louis Bianco
C. Jean Baubérot-Vincent
E. Philippe Portier

B. Valentine Zuber
D. Nicolas Cadène



LA LOI DE
1905

LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

LIBERTÉ, DÉMOCRATIE L'ESPRIT DE LA LOI

La laïcité est un principe qui permet de garantir les droits individuels et politiques en assurant la liberté de conscience, en garantissant la liberté de cultes, en séparant les institutions politiques et religieuses.

Elle met en œuvre des droits fondamentaux de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789.

Article 6 : la démocratie, car la loi émane de la volonté générale et non d'autorités religieuses

Article 10 : la liberté de conscience

Article 11 : la liberté d'exprimer ses opinions même religieuses

Article 6 : la loi est l'expression de la volonté générale

Article 10 : nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi

Article 11 : la libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme



La Libre
Pensée

6 décembre 2025
après-midi

Se battre
pour la
laïcité

Les associations
organisatrices

Vigie de la Laïcité
Libre Pensée
Ligue des Droits de
l'Homme
Ligue de l'Enseignement
Union Rationaliste
Solidarité Laïque


SOMMAIRE

120 ANS

de la loi de séparation
des Églises et de l'État (1905)

Quel avenir pour la laïcité ?

Venez débattre avec Jean Baubérot, Christophe Bellon, Jean-Louis Bianco, Roberto Blancarte, Nicolas Cadène, Claire de Galembert, Anne Fornerod, Nilufer Göle, David Koussens, Denis Lacorne, Charles Mercier, Michel Miaille, Philippe Portier, Caroline Sagesser, Haoues Seniguer, Gabriella Valente, Valentine Zuber ...

 De 9h à 13h, le 6 décembre

 **Grande Loge de France :**
8, rue Louis Puteaux, Paris



Vidéo



Vigie de
la Laïcité



projet ANR-24-RSIS-0005



École Pratique
des Hautes Études

PSL



Vidéo

Pour visionner
l'intégralité du
meeting

Se battre pour une laïcité de liberté !

Participez au grand meeting organisé par
la Vigie de la Laïcité,
avec les associations laïques,
sous le patronage
de la Ligue des droits de l'Homme,
de la Ligue de l'enseignement,
de Solidarité laïque,
de la Libre Pensée
et de l'Union rationaliste.

 De 14h30 à 18h, le 6 décembre

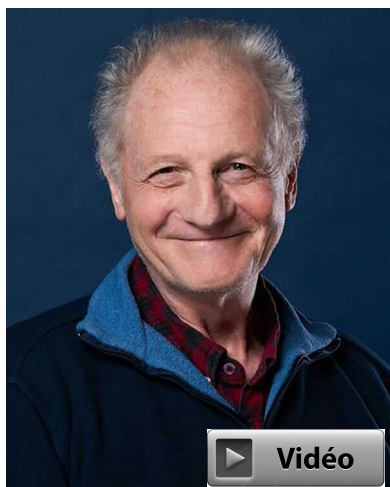
 **Lieu :** Salle Hénaff de la Bourse du Travail
29 Boulevard du Temple 75003 PARIS
(Métro République)



Daniel Verba Solidarité Laïque Ouverture du Meeting



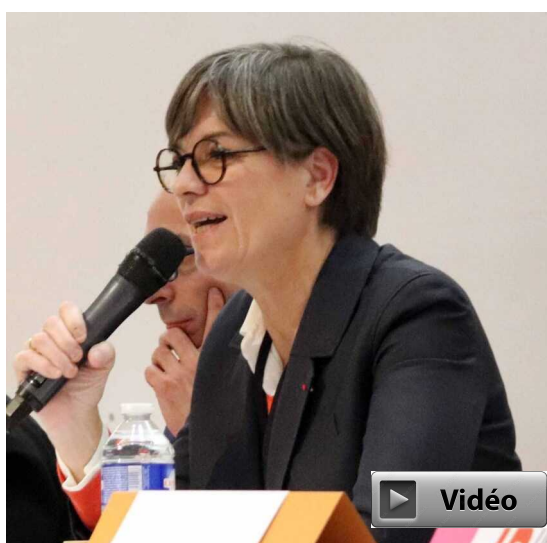
**Solidarité
Laïque**



Au nom de la Vigie de la Laïcité, de la Ligue des Droits de l'Homme, de la Ligue de l'Enseignement, de la Libre Pensée, de l'Union Rationaliste et de Solidarité Laïque, permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de cette célébration du 120^e anniversaire de la Loi de 1905, à laquelle nous sommes tous très attachés.



Anne-Marie Harster Présidente de Solidarité Laïque Présentation du cadre du Meeting



Accueil : Valentine Zuber pour la Vigie de la Laïcité et les Associations laïques organisatrices

**Vigie de
la Laïcité**



Je remercie tous les présents et toutes les **Associations** de toute nature présentes qui vont intervenir à l'occasion de ce **120^e anniversaire de la loi de 1905** de Séparation des Églises et de l'État.

Ce matin nous avons été accueillis par la **Grande Loge de France** où, dans un **Temple Pierre Brossolette**

rempli, nous avons pu écouter des communications de très haut niveau sur **la loi de 1905**, son contenu, son contexte historique et la Jurisprudence qui s'en est suivie et ses évolutions, ainsi qu'un regard sur **la Laïcité** dans plusieurs pays, dont beaucoup ont servi à élaborer **la loi de 1905**. Merci encore à vous tous.

Benoît Schneckenburger

Président de la Fédération Nationale de la Libre Pensée



C'est avec beaucoup d'émotion et de combativité que nous voilà réunis cet après-midi pour ce meeting unitaire. Après les riches débats de cette matinée organisée à l'initiative notamment de la **Vigie de la Laïcité**, et accueillie par la **Grande Loge de France**, nous voici réunis pour faire vivre l'esprit laïque.

La **Fédération Nationale de la Libre Pensée** a été depuis 1847 de tous les combats pour mettre fin **aux prétentions des religions, quelles qu'elles soient, à régir la loi commune**. La Libre Pensée prit une part essentielle dans le vote de la loi de Séparation des Églises et de l'État, avec **Ferdinand Buisson** qui la présidait depuis 1902, **Aristide Briand** et **Jean Jaurès** qui en étaient membres. Que de chemin parcouru pour que la liberté de conscience et d'expression, consacrée par les articles 10 et 11 de la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*, soit accomplie dans le droit commun ! Il a fallu revenir sur toutes les prétentions cléricales, de la naissance à la mort, à s'immiscer dans nos vies. Il a fallu séparer des Églises les cimetières, les écoles et le parlement, avec fermeté, face à une Église rétrograde envers les idées d'émancipation individuelle.

La **loi de 1905**, toute la loi, en est l'aboutissement. En pleine **affaire Dreyfus**, quand l'Église et la réaction ne cachent pas leur antisémitisme, elle a été la loi mettant fin au risque de guerre civile. Elle est la loi de la liberté : celle des consciences, punissant toute discrimination envers les opinions, et par conséquent elle protège réciproquement le libre exercice des cultes. Elle est enfin une loi profondément démocratique en ceci qu'elle fait de la volonté générale l'origine de la loi, et non une révélation qui ne regarde que les seuls croyants.

Que de chemin parcouru, donc ! Mais que de reculs en même temps, le colonialisme ayant refusé de l'appliquer dans les départements. La République, conciliante après la **boucherie de 1914-1918**, a cru s'attacher la hiérarchie catholique en refusant d'abroger les concordats, ce qui n'a pas empêché les plus hautes autorités ecclésiastiques de se vendre au traître **Pétain**. Au XIXe siècle, l'École libre était le slogan des **Libres Penseurs** qui voulaient l'arracher à l'endoctrinement religieux. Après tant de reniements et de cadeaux, de **Debré** à **Blanquer**, l'École publique est ravagée et les écoles privées sous contrat détournent chaque année des milliards de subventions publiques. Nous réclamons encore et toujours **l'abrogation de la loi Debré !**

Le pire pourtant est devant nous. La manipulation de l'esprit de la laïcité atteint

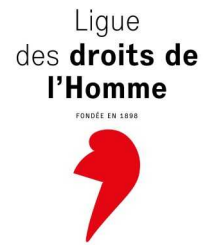
des sommets. L'extrême droite, bien vite dédiabolisée par des apprentis sorciers, en fait son cheval de bataille contre nos compatriotes musulmans. Alors que par définition toute religion révélée prétend que ses valeurs l'emportent sur celles temporelles, seuls les musulmans sont accusés de **séparatisme**. De loi de défense des libertés, la laïcité passe pour répressive, tant pour ceux qui la manipulent qu'au yeux, notamment, des plus jeunes, qui se voient stigmatisés.

Aujourd'hui, pour la **Libre Pensée**, l'enjeu est net : il faut redonner à la laïcité ses principes émancipateurs : la **loi de séparation de 1905** n'est pas la **loi dite « séparatisme »**. Il est urgent d'abroger la **loi du 24 août 2021** : elle met sous tutelle les associations culturelles contrairement à l'**article 2 de la loi de 1905** ; elle porte atteinte à la Liberté d'association en élargissant les motifs de dissolution administrative des **associations loi 1901**.

Le combat pour la démocratie et la liberté de pensée a accompli un pas décisif en 1905, il est encore nécessaire de le mener : **à bas la Calotte, vive la Sociale !**

Emmanuelle Jourdan-Chartier

Comité central de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH)



À la Ligue des Droits de l'Homme, nous sommes souvent réticents à qualifier, autrement bien entendu qu'à des fins d'analyse académique, la laïcité : laïcité stricte, ouverte, fermée, étendue, restreinte... Les débats publics ou médiatiques pourraient laisser entendre que le mot n'a plus de sens ou que chacun peut y mettre ce qu'il veut y trouver. Qu'il y aurait notre laïcité, et celles d'autres, et que toutes se vaudraient.

Or, il nous semble que le mot doit, politiquement, médiatiquement, conserver le sens que lui a donné la loi de 1905 dont nous célébrons l'anniversaire.

C'est une loi de liberté qui s'impose alors. Ce sens nous semble devoir être préservé. Les mots, aujourd'hui, sont trop souvent distordus et appropriés, re-

tournés, vidés de sens, quand c'est Donald Trump qui revendique la liberté d'expression, Poutine la paix, ou Nicolas Sarkozy l'État de droit. Alors, conservons la laïcité pour ce qu'elle est fondamentalement.

Elle n'est et ne peut être ni une offensive anti-religieuse, ni l'outil d'une affirmation identitaire, ni le faux-nez de l'islamophobie. Nous devons nous battre pour qu'elle ne devienne pas pour de nombreuses personnes une menace ; pour que, dans les quartiers de relégation que la République abandonne ou maltraite, les adolescents et les jeunes ne s'invectivent pas en disant « *je vais te laïquer* » - pour dire t'exclure, te maltraiter - comme cela s'entend hélas déjà, paraît-il.

La laïcité, c'est la liberté de conscience et l'égalité – par la neutralité de l'État, et uniquement de l'État. C'est au cœur de nos combats à la Ligue des Droits de l'Homme. Ça n'est pas une croyance, ni une valeur, ni surtout le dogme quasi sacré – n'est-ce pas ironique ? – que certains promeuvent. C'est un principe de liberté et d'égalité, un cadre qui construit un espace commun assumant la diversité des cultures, des choix individuels, des croyances, pour nous permettre de vivre ensemble.

Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit. Défendre la laïcité, c'est défendre la société dans laquelle nous voulons vivre : une société qui garantisse les libertés et un accès égal et effectif à tous les droits, pour toutes et tous. Notre démocratie est aujourd'hui menacée par la montée d'idéologies excluantes, portées par celles et ceux qui veulent que les droits ne soient réservés qu'à quelques-uns, sélectionnés sur des critères illégitimes que fondent des fantasmes identitaires et réactionnaires.

Ceux-là s'attaquent à la démocratie dans tous ses fondements : à l'État de droit, aux li-

bertés d'expression, d'association, libertés académiques, aux droits économiques et sociaux, à ce qui permet dans notre cadre législatif aux étrangers de s'installer et de devenir français ; et donc, évidemment allais-je dire, à la laïcité aussi.

Donc, la Ligue des Droits de l'Homme poursuivra son combat, avec les armes qui sont les siennes : avec l'outil du droit, le recours à la justice – contre cette auto-école qui refuse une femme voilée, ou aux côtés des hidjabeuses, ou par l'analyse des atteintes à la liberté de la proposition de loi *Laïcité dans le sport* envoyée aux parlementaires de la commission en charge de cette proposition de loi, déjà votée au Sénat, par exemple.

Mais aussi parce que nous sommes un collectif militant, déterminé : les 12 000 ligueuses et ligueurs se forment et confortent leurs arguments – ce fut le cas le week-end dernier au cours d'une intense université d'automne – et agissent, dans les classes, les centres sociaux, dans les quartiers, les campagnes, en organisant des ciné-débats, des événements, en accompagnant dans nos permanences les victimes de discriminations, et en déployant une activité de plaidoyer pour convaincre, même et surtout quand il semble difficile de se faire entendre.

Et, en vous remerciant pour cette invitation, c'est plus facile ensemble, en unissant nos voix et nos forces ! Il en va de notre possibilité de vivre ensemble dans la France que nous souhaitons, de liberté, d'égalité, de fraternité.

Hélène Lacassagne, Présidente de la Ligue de l'Enseignement



En 1866, la ligue de l'enseignement est créée par des républicains, convaincus qu'il n'y a pas de réel exercice de la démocratie sans formation du citoyen.

Pour cela elle agit pour la création d'une école publique, laïque, puis pour la formation des citoyens tout au long de la vie. C'est ainsi qu'elle est à la fois association complémentaire de l'école publique et mouvement laïque d'éducation populaire.

La loi de 1905 dit la totalité du principe de laïcité, reposant d'un côté sur l'affirmation et la garantie du principe de la liberté de conscience,

corrélées à l'affirmation et la garantie du libre exercice des cultes et, de l'autre sur le principe d'une stricte neutralité confessionnelle de l'état et de ses services

publics. Ce n'est pas la diversité culturelle qui menace l'unité de la société. Ce sont les inégalités persistantes, et croissantes, des conditions. Ce sont les discriminations, et les discours qui les encouragent.

Notre engagement pour l'école publique laïque est historique et fondamental. Il est percuté aujourd'hui par les déclarations du Secrétaire Général à l'Enseignement Catholique. Comment ne pas s'en étonner ?

En quelques semaines :

- ♦ Mise en cause des obligations des établissements privés sous contrat, quant aux contenus des enseignements.
- ♦ Demande aux collectivités de 900 millions supplémentaires de financement public
- ♦ Et très récemment, protestation contre la nature des inspections conduites par l'éducation nationale dans les établissements privés.

Or, où en sommes-nous ?

Le sondage commandé par le CNAL montre que 62 % des Français soutiennent le principe d'un enseignement privé. Mais 28 % seulement des parents jugent normal que l'État le finance. Nous continuons de contester ce financement.

Le séparatisme scolaire est à l'œuvre. La publication des IPS, le rapport de la Cour des comptes, le rapport de l'Assemblée nationale le montrent : C'est un séparatisme **social**. Je paraphrase Jean-Paul Delahaye : quelle république voulons-nous si nous acceptons que des enfants de milieux sociaux différents ne se croisent jamais avant l'âge où jeunes adultes ils accéderont à leurs droits civiques ? Quelle République voulons-nous ?

La République, pour être démocratique, laïque et sociale, a besoin de son École publique.

Et,

- ◆ à l'heure où les opinions et les croyances l'emportent sur la connaissance,
- ◆ où les falsifications et les négationnismes se répandent,
- ◆ où les moyens d'information et d'édition se concentrent dangereusement,
- ◆ où la parole scientifique n'est plus entendue,

la Ligue s'engage à soutenir l'École publique laïque et à éduquer à l'esprit critique.

Au-delà ... il nous faut rassembler, pour embarquer les plus fragiles, faire vivre fraternité et solidarité, favoriser l'hospitalité, réhabiliter la parole scientifique et les espaces de débat public, œuvrer pour l'émancipation de toutes et tous, dans un cadre laïque.

Avec vous, La Ligue de l'Enseignement est déterminée à réaffirmer et faire vivre le principe de laïcité, pour lui-même et contre ses dévoiements, une laïcité qui se conjugue avec la liberté et la fraternité.



L'Union Rationaliste et le combat pour la laïcité

Emmanuelle Huisman-Perrin

L'Union Rationaliste naît au tout début des années 1930 dans un climat de crise qui rappelle celui que nous connaissons aujourd'hui. Crise



économique mondiale, montée du national-socialisme et des mouvements fascistes en Europe. C'est dans ce contexte économique idéologique et politique délétère que les fondateurs de l'Union Rationaliste, des scientifiques et des intellectuels engagés, tous dreyfusards, créent une association dont le motif est clair : *« faire connaître au public les grandes découvertes de la science contemporaine, les problèmes posés par ces découvertes, l'esprit et les méthodes du travail scientifique. »* Refusant dans un geste de surplomb discutable tout engagement politique, l'association se condamne à se tenir sur le strict terrain de la défense des sciences et de la laïcité dans un silence parfois assourdissant sur le fascisme. Cela n'empêche pas ses adhérents,

composés essentiellement de professeurs, brillants et influents, de s'exprimer en leur nom propre.

Le lien intime de l'Union Rationaliste avec le combat laïque peut se lire ou s'inscrire à plusieurs niveaux :

- ◆ D'abord dans la lutte contre l'ignorance, dans la volonté d'informer le plus largement le public en faisant connaître l'esprit, les méthodes et les résultats de la science.
- ◆ L'Union Rationaliste se situe ici dans le sillage du combat des Lumières contre toute forme d'obscurantisme. Elle s'oppose également aux dogmatismes communautaires, à la mainmise de tutelles politiques et idéologiques qui empêchent la liberté de pensée. Cultiver l'esprit critique c'est l'identité même du combat rationaliste.
- ◆ La défense de « l'École sans dieu et sans morale » comme la qualifiaient ses adversaires. L'Union Rationaliste s'est toujours attachée à défendre l'École publique, lieu d'apprentissage des savoirs, des sciences et de l'esprit critique. Pas de laïcité sans son fer de lance qu'est l'école de la République laïque, gratuite et obligatoire.
- ◆ Enfin la défense de la liberté de pensée et d'expression tant sur le plan académique, médiatique que politique

Mais si la défense de la laïcité est constitutive des combats de l'Union Rationaliste, si depuis l'origine l'Union Rationaliste défend cette loi de liberté qu'est la loi de 1905, si elle n'a cessé d'ouvrir ses tribunes, ses émissions de radiodiffusion et ses revues à Emile Poulat, Jean Boussinesq, Jean Baubérot et tant d'autres, elle connaît aussi, autour de la laïcité, des tiraillements, des discussions et en produire une histoire linéaire serait occulter les difficultés réelles et les pièges de la question de la laïcité et de son application.

Anne-Marie Harster

Présidente de Solidarité Laïque



**Solidarité
Laïque**



Nous sommes une union, une quarantaine d'organisations et des membres individuels attachés au principe de laïcité.

Notre but : défendre, promouvoir et mettre en œuvre la solidarité !

Nous revendiquons le droit à une éducation de qualité, inclusive, pour chaque être humain, tout au long de sa vie, en France et dans le monde.

Les membres de Solidarité Laïque sont acteurs ou défenseurs de l'éducation, formelle ou informelle, citoyenne et émancipatrice. C'est pour cela que la majorité des organisations qui œuvrent dans et autour de l'École sont membres de Solidarité Laïque. Je salue d'ailleurs les membres de Solidarité Laïque

qui sont présents, très contente de nous retrouver ici ensemble.

- ♦ Les syndicats, UNSA, FSU, Cfdt sont parties prenante de Solidarité Laïque.
- ♦ C'est aussi l'OCCÉ (Office Central de la Coopération à l'École),
- ♦ les mouvements d'éducation populaire : Ligue de l'Enseignement, CEMEA, Francas, PEP
- ♦ et aussi des associations de retraités de l'Education Nationale engagés pour l'Éducation.
- ♦ J'en oublie : la Ligue des Droits de l'Homme, les mutuelles et coopératives créées par les enseignants sont parties prenantes.

Chacune présente une taille, des champs et modalités d'action très diverses. Nous sommes réunis autour des deux notions fortes que recouvre notre nom : Solidarité Laïque. **Laïcité au travers des valeurs que nous portons et véhiculons, mais aussi comme méthode singulière de l'exercice de la solidarité.**

En fait, si à l'origine et toujours maintenant, nous avons agi pour des populations victimes de la guerre, de violence, de discriminations ou de pauvreté, nous affirmons que solidarité et laïcité sont consubstantielles :

- ♦ Le respect de chaque être humain et de ses convictions,
- ♦ le respect de l'accès à ses droits,
- ♦ le respect de l'égalité de tous et toutes,

est pour nous la clé d'une solidarité faite de réciprocité et de fraternité.

Nous mettons en œuvre, entre nous et dans nos actions avec nos partenaires en France et à l'étranger, un principe d'organisation et de faire, une co-construction d'espaces **pour faire société ensemble.**

La laïcité se développera si nous sommes capables de nous lier, dans des cercles toujours plus étendus, où la laïcité soit mise en œuvre et incarnée par toujours plus de femmes, d'hommes, d'organisations et de sociétés.

C'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui !

LA LOI DE 1905

POINTS SAILLANTS



La Loi de 1905 : liberté et séparation

ART. 1.- La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

ART. 2.- La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte.

La Loi garantit la neutralité de l'État

ART. 28.- Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit, à l'exception des édifices servant au culte, des terrains de sépulture dans les cimetières, des monuments funéraires, ainsi que des musées ou expositions.

ART. 26.- Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

La Loi protège les croyants

ART. 31.- Sont punis d'une amende (...) et d'un emprisonnement (...) ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte, à faire partie ou à cesser de faire partie d'une association culturelle, à contribuer ou à s'abstenir de contribuer aux frais d'un culte.

INTERVENTIONS GROUPE 1

La Vigie de la Laïcité:
Nicolas Cadène

Fédération Syndicale Unitaire
(FSU):
Grégory Frackowiak

Coude à Coude:
Mornia Labssi

Fédération nationale de la
Libre Pensée (FNLP):
Pierre-Yves Modicom

Confédération CGT-Force Ou-
vrière:
Patricia Drevon
et au nom de la FNECFP-FO, du
Syndicat national des chefs
d'établissements Indépendance &
Direction FO

Rites Unis de Memphis-Misraïm:
François Bourcier

SOMMAIRE

Nicolas Cadène

Cofondateur de *La Vigie de la Laïcité*

Ancien rapporteur général de *L'Observatoire de la Laïcité*
pour *La Vigie de la Laïcité*

**Vigie de
la Laïcité**



Mesdames, Messieurs, cher.es Ami.es,



Si nous sommes là aujourd'hui, alors que la France célèbre les 120 ans de la loi du 9 décembre 1905, ce n'est pas pour commémorer un vestige.

C'est pour rappeler que la laïcité est un combat vivant, une promesse, un équilibre fragile qu'il faut défendre et promouvoir.

Car la laïcité, ce principe si souvent invoqué, parfois brandi comme une arme, est trop précieux pour être abandonné à celles et ceux qui la déforment.

Elle n'est pas un outil d'ordre moral destiné à imposer une seule manière de vivre ; elle est un cadre de liberté, d'égalité et de fraternité – un outil pour bâtir la maison commune.

Et c'est parce qu'elle est cela que la Vigie de la laïcité sera, encore et toujours, à vos côtés, en première ligne.

Il y a 120 ans, les législateurs avaient compris quelque chose que beaucoup semblent oublier aujourd'hui, ou pire, veulent oublier : la concorde, comme la paix civile, ne se construit pas par la contrainte mais par la liberté.

1905 n'est pas une loi de revanche : c'est une loi d'émancipation. Elle libère le religieux du politique, le politique du religieux, elle garantit à chacun la possibilité de croire, de ne pas croire, de changer de croyance, ou de les critiquer ou moquer toutes.

Ceux qui prétendent que la loi serait « dépassée » ignorent qu'elle fut pensée pour toutes les religions, tous les cultes, tous les paysages convictionnels, ceux d'hier comme ceux de demain.

Son équilibre n'a rien de dépassé.

Les vrais laïques ne sont pas ceux qui hurlent le mot, mais ceux qui la pratiquent et qui l'appliquent.

Mais trop de responsables politiques ont transformé la laïcité en mantra, en incantation magique censée résoudre les fractures de la société par sa seule invocation.

Ce n'est pas en répétant « laïcité » que les problèmes disparaîtront.

Ce n'est pas non plus en multipliant les interdits que l'on répondra aux discriminations, à la relégation, à la défiance, et donc aux replis contre lesquels ils prétendent lut-

ter.

Et ce n'est certainement pas en exigeant des individus qu'ils deviennent invisibles que l'on défend l'égalité.

Les vrais laïques, ce sont celles et ceux qui font vivre la neutralité et l'impartialité de l'État, pas la neutralisation des individus ; celles et ceux qui, sur le terrain, enseignant.es, éducateurs.rices, associations, mouvements d'éducation populaire, connaissent les réalités et apaisent les tensions ; celles et ceux qui refusent que la laïcité devienne un outil de suspicion, notamment envers nos concitoyen.nes musulman.es.

Les vrais laïques, ce sont enfin celles et ceux qui rappellent, avec Jaurès, que la République est laïque parce qu'elle est sociale, et qu'on ne défend pas la laïcité en détruisant la justice sociale.

Les tensions dites « laïques » n'apparaissent que rarement là où les services publics tiennent, là où la mixité sociale existe, là où les discriminations reculent.

Ces tensions, elles émergent là où la République ne se manifeste plus que par la sanction, que par le contrôle, ou la suspicion.

Et si ces tensions prospèrent, c'est aussi parce que trop de responsables politiques jouent avec le feu, soufflant sur les braises qu'ils prétendent éteindre.

Par calcul, par lâcheté, ou pour masquer leur impuissance sur le terrain social, ils préfèrent attiser les peurs plutôt que s'attaquer aux causes réelles des replis. Dans un débat médiatique confisqué par quelques-uns, et amplifié par la plupart des médias mainstream, des responsables politiques se disent « courageux », parce qu'ils réclament toujours plus d'interdits.

La réalité, c'est que, pour eux, la laïcité pervertie devient un prétexte commode, un paravent identitaire derrière lequel on cache l'abandon des politiques publiques qui, seules, pourraient restaurer la confiance.

Ces discours martiaux ne sont pas du courage : ils en sont la caricature, surtout lorsqu'ils épargnent soigneusement les racines des injustices.

Cher.es ami.es, la laïcité n'est pas identitaire. Elle n'est pas un mur dressé contre une minorité. Elle n'est pas un instrument de mise à l'écart. Elle est l'espace où chacun peut vivre sa conviction, précisément parce qu'elle garantit à toutes et tous la même dignité.

Notre rôle : veiller au respect de cet équilibre, empêcher que l'on dénature ce trésor qu'est la laïcité.

Face aux dérives actuelles, nous portons une responsabilité collective. La Vigie de la laïcité, avec vous, ses partenaires associatifs, éducatifs, syndicaux, universitaires, et vrais universalistes, continuera de défendre l'équilibre de 1905.

Nous ne laisserons pas la laïcité devenir un outil de division. Nous ne laisserons pas la neutralité de l'État être transformée en injonction faite aux citoyens de disparaître pour satisfaire les obsessions du moment. Nous ne laisserons pas l'exclusion

comme l'abandon social, comme l'abandon de la raison, se parer du mot « laïcité ».
Cher.es ami.es, la laïcité n'est pas une arme. Ce n'est ni un bouclier, ni une épée : c'est un horizon.

La laïcité est un principe à traduire en actes, pas à crier sur tous les plateaux. C'est une exigence de justice, pas une rhétorique de guerre. C'est l'outil de l'égalité réelle, pas un catéchisme inversé.

À 120 ans, la loi de 1905 n'a jamais été aussi moderne. Mais sa modernité dépend de nous : de notre capacité à la faire vivre, à la défendre, à l'expliquer, à la pratiquer ; de notre détermination à refuser les simplifications dangereuses d'un débat public sinistré ; de notre engagement à bâtir une République où chacune et chacun a sa place.

Et tant qu'il y aura des femmes et des hommes pour défendre la liberté, l'égalité et la fraternité, la laïcité restera ce qu'elle a toujours été : la paix des consciences.

Grégory Frackowiak

Fédération Syndicale Unitaire (FSU)



Merci aux organisateurs de cette journée de nous y avoir associés.

Pour la **FSU**, Fédération Syndicale Unitaire, les enjeux majeurs de la laïcité aujourd'hui ne se logent pas dans des débats principiels, juridiques ou moraux, sans fin, mais dans l'impérieuse nécessité d'en faire **VIVRE** les ambitions politiques, civiques, intellectuelles et sociales afin d'en démontrer l'utilité pour tous et toutes. Notre Fédération, première organisation syndicale de l'enseignement, deuxième organisation syndicale de la fonction publique d'État, représentative dans deux versants de la fonctions publique (État et Territoriale), est pleinement engagée dans ce combat.

Il y a 120 ans, la République tout entière devenait laïque, aboutissement d'un long processus nous rendant enfin pleinement égaux en droit quelles que soient nos options spirituelles, idéologiques ou religieuses. La **FSU** a un attachement sans faille à la loi de 1905.

Il nous faut en combattre les instrumentalisations par celles et ceux qui prétendent défendre la laïcité, soit pour stigmatiser les musulmans, soit pour perpétuer leurs tutelles morales, religieuses, sociales ou économiques.

Le principe ne peut toutefois pleinement s'épanouir et convaincre sans la reconstruction d'une République **CONSUBSTANTIELLEMENT** sociale **ET** laïque faisant cesser les nombreuses et incontestables discriminations à l'œuvre dans notre pays.

L'incarnation et la réalisation de ces ambitions passent notamment par le renforcement de l'école publique gratuite, obligatoire, laïque.

Forte de cette conviction, la **FSU**, fin 2023, initiait l'unité du mouvement laïque autour de la promotion de cette École de toute la jeunesse.

Notre appel fut entendu au-delà de nos espérances par une trentaine d'organisation démontrant l'importance et la vitalité du projet ; nombreuses des organisations du collectif sont ici présentes : **UNSA**, **CGT**, **SUD**, **CNAL** et toutes ses composantes, **FNLP** comme bien d'autres.

Ce **Collectif unitaire pour l'École publique laïque** impulse une dynamique pour porter dans la société la modernité de son projet éducatif.

La mettre en avant au titre de la laïcité, rejeter son indifférenciation et sa neutralisation en cours dans un hypothétique marché scolaire est une œuvre sociale et démocratique nécessaire.

Cette École promeut l'égalité et combat toutes les formes de discriminations. Elle crée les conditions de l'Émancipation en protégeant de tout prosélytisme et en faisant cesser en son sein toutes les assignations. Cela doit être préservé et expliqué. Y faire venir, étudier, s'épanouir tous les jeunes doit être une exigence nationale. Il est urgent que la **République laïque** soutienne pleinement son École en commençant **par lui réserver exclusivement les financements publics** et en cessant de financer une école privée, essentiellement confessionnelle, qui promeut l'inégalité sociale et scolaire quand elle ne favorise pas les discriminations et les violences systémiques.

L'incarnation quotidienne de la laïcité à l'École publique ne doit en aucun cas la dénaturer en la faisant passer pour ce qu'elle ne peut pas être, une règle disciplinaire ou une doxa parmi d'autres.

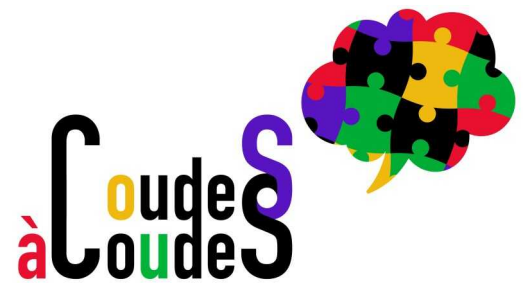
La laïcité scolaire doit offrir aux élèves le plaisir d'entrer dans une dimension réflexive et critique dans laquelle, dans le cadre de la loi, leurs questionnements ou avis sont légitimes et mis en perspective par les programmes et les enseignements.

Làïque bien avant la République, **l'École publique** fait le choix des savoirs et de la raison pour participer à la construction de l'esprit critique et d'une pleine liberté de conscience. Les attentats islamistes comme les offensives réactionnaires (dans lesquelles fondamentalismes religieux et extrême droite sont très actifs) contre des enseignements, des établissements et des personnels, le relativisme scientifique, la désinformation, rappellent les enjeux démocratiques inhérents au renforcement de l'École laïque.

Ces derniers jours, le **Collectif pour l'École publique** a construit un plaidoyer à destination des candidats aux élections municipales et travaille à un plan de sortie du financement public de l'enseignement privé. Ce **Collectif** est ouvert, n'hésitez pas à nous rejoindre pour faire la démonstration qu'au-delà du principe à valeur constitutionnelle, chaque matin, quand les portes de l'École laïque s'ouvrent, c'est un pays qui s'ouvre, se reconstruit éternellement, libre, égale, fraternel.

Mornia Labssi

Co-présidente de Coudes à Coudes



Je m'appelle Mornia Labssi, inspectrice du travail, coprésidente de *Coudes à Coudes*, militante syndicale antiraciste et musulmane.

Je parle ici depuis ma place, depuis ce que je vis dans ma chair de femme racisée.

Chaque jour.

Nous célébrons aujourd'hui les 120 ans de la loi de 1905, cette loi qu'on disait d'équilibre, de paix, de liberté.

Mais cette loi, censée protéger, a été retournée contre nous.

Elle est devenue une arme contre nous, musulmanes et musulmans

Tout bascule après 2001.

La peur s'installe, le soupçon aussi.

Et peu à peu, on nous colle des étiquettes :

entriste, séparatiste, islamiste, terroriste...

Autant de mots qu'on répète pour faire des musulmanes et des musulmans « *un problème* », « *une menace* ».

Et derrière ces mots, les lois tombent une par une et toujours sur les mêmes.

2004 : la loi sur les signes religieux.

Présentée comme féministe, elle a exclu des jeunes filles musulmanes.

Résultat : humiliations, ruptures scolaires, vies brisées.

2015 : l'état d'urgence.

Descentes de police, perquisitions administratives, assignations à résidence.

Résultat : être musulman devient un soupçon permanent.

2020 : le gel administratif des avoirs.

L'administration bloque des comptes sans juge.

Résultat : des familles plongées dans la précarité du jour au lendemain.

2021 : la loi Séparatisme

Dissolutions d'associations, pressions sur les cultes, contrôles renforcés.

Résultat : la laïcité devient un outil policier.

Cette succession de lois n'a rien d'un accident.

C'est une idéologie : fabriquer des sous-citoyens, habiller cela de neutralité et appeler ça "laïcité".

Et dans la vraie vie, qu'est-ce que ça donne ?

Des discriminations à l'embauche.

Des règlements intérieurs qui écartent les femmes voilées.

Des avocates qu'on empêche de plaider.

Et, en 2025, un arrêté interdit le voile à l'École Nationale de la Magistrature dans un silence assourdissant.

Encore une exclusion, précisément là où les femmes musulmanes auraient dû pouvoir représenter la République.

Et pendant qu'on exclut, on légifère encore.

Cet automne, un amendement au Sénat visait à interdire le jeûne aux jeunes de moins de 16 ans.

Oui, vous avez bien entendu.

On prétend protéger des enfants... en criminalisant leur foi.

C'est un signal politique violent, un marqueur d'époque.

Et la gauche ? Elle s'est tue.

Une partie de la gauche, qui se dit antiraciste et progressiste, reste paralysée.

Déchirée par ses débats internes, elle regarde ailleurs face à notre souffrance.

Surtout quand il s'agit de "*mauvais musulmans*" ou de causes jugées indéfendables.

Elle réagit parfois, mais tièdement, par la force des choses avec une stratégie de ne pas braquer la bien-pensance.

Elle argue que notre religion favorise l'extrême droite. Baliverne !

Ce silence n'apaise rien : il alimente la stigmatisation, valide l'islamophobie d'État, et trahit l'universalisme qu'elle prétend défendre.

Ce que nous vivons aujourd'hui, c'est une islamophobie d'État.

Elle traverse les institutions, le droit du travail, l'école, la justice.

Elle se cache derrière le mot « neutralité », mais c'est du racisme systémique.

Et ce racisme vise plus largement : les Arabes, les Noirs, les racisés qu'on veut maintenir à distance.

Mais nous sommes là. Nous ne baissons pas la tête.

Nous avons nos armes : le droit, la connaissance, la solidarité, la parole.

Nous continuerons à nommer, dénoncer et résister, avec les authentiques alliés militants antiracistes, chercheurs, citoyens de cœur.

Parce que ce combat n'est pas seulement politique.

Il est vital. Il touche à la liberté d'exister.

Pour les 120 ans de la loi de 1905,

nous rappelons son esprit :

une loi de liberté, pas de contrôle ;

une loi d'égalité, pas d'exclusion.

Nous la ferons revivre.

Et nous continuerons ce combat.

Debout. Ensemble avec nos alliés authentiques.

Pierre-Yves Modicom

Secrétaire général-adjoint de la Libre Pensée



Le meeting d'aujourd'hui est un grand mouvement de clarification.

Il donne à voir la réalité du **Mouvement laïque** : c'est un mouvement social et démocratique, profondément attaché aux libertés individuelles et collectives, aux droits sociaux ; c'est un mouvement antiraciste et profondément international parce que sa cause est universelle : c'est celle de la liberté humaine et de l'égalité de toutes et tous. En creux, ce rappel aux fondamentaux montre aussi l'ampleur des reniements politiques sur les questions laïques et républicaines ces dernières décennies ; l'ampleur de la régression vers le chauvinisme autoritaire et vers les idéologies subventionnées, qui sont toujours des idéologies d'État.

Tous ces reniements législatifs sous la **Cinquième République** procèdent d'un seul précédent : la *Loi Debré de 1959*, qui a instauré le financement public de l'enseignement privé catholique. La *Loi Debré* a été adoptée malgré l'opposition de tous les défenseurs de la **République laïque**. Elle représente le pacte d'argent entre l'Église et le pouvoir gaulliste, le pacte qui a rendu possible toute la régression antilaïque ultérieure.

L'État et les collectivités sont aujourd'hui les premiers financeurs de l'enseignement religieux, à hauteur de 12 milliards par an, selon les estimations les plus fiables – car bien sûr ces transferts sont très difficiles à pister. C'est en commençant par l'école que la IIIe République s'est faite laïque, c'est aussi en commençant par l'école que la Ve s'est défaite laïque.

La confusion politique de ces dernières années n'a pas épargné la question de *l'Abrogation de la Loi Debré*. Le défaitisme semblait parfois de mise : l'enseignement privé, apparemment, était trop gros pour être résorbé. Il fallait se battre pour une « *meilleure application de la Loi Debré* », notamment en matière de contrôles. Mais l'absence de contrôle pour les écoles catholiques n'est pas un dysfonctionnement de la *Loi Debré*, c'en est le cœur !

Ponctuellement, il a même pu arriver que ce défaitisme prenne les atours d'un radicalisme de façade, « *plus laïque que moi tu meurs* », mais sans aucune proposition stratégique, si bien qu'à la fin, aucune perspective de sortie du statu quo n'émergeait. Les avocats d'une certaine laïcité prétendument intransigeante se retrouvaient ainsi à tenir la chandelle lors des dîners entre les princes de l'Église et ceux d'une République mal nommée. Laïcisme bruyant dans les soirées en ville, mais dans le travail quotidien, impuissance organisée et finalement complaisance pour l'Église : personne ici ne mange de ce pain-là.

Grâce aux errements des derniers gouvernements, les masques sont tombés et ici aussi, la clarification est advenue. Un **Collectif** réunissant de nombreuses organisations présentes ou excusées aujourd'hui a élaboré un *Plan de sortie de la Loi Debré*, à l'initiative de la **Libre Pensée**.

Ce *Plan de sortie* ne consiste pas à se perdre en mesures prophylactiques censées mener un jour à l'**Abrogation** : il prend au contraire l'Abrogation comme point de départ, et déroule ensuite les dispositions transitoires grâce auxquelles l'**École publique** montera en puissance pour accueillir la quasi-totalité des élèves actuellement scolarisés dans le privé, tout en proposant des solutions pour les actuels salariés de l'enseignement privé.

En d'autres termes : il ne s'agit pas de persécuter l'enseignement privé pour le faire maigrir avant d'abroger la loi, il s'agit **d'Abroger la loi** en se donnant les moyens de résorber ensuite le poids démographique du privé. Ces dispositions transitoires dureront six ans. Commencer par l'**Abrogation**, c'est aussi mettre la loi à l'abri d'un changement de majorité : si la *loi Debré* est abrogée et que la sortie passe par des dispositions transitoires, un gouvernement allié de l'Église devrait reprendre le dossier à zéro et faire revoter la *Loi Debré* pour faire marche arrière.

Placer l'**Abrogation** en fin de cycle, au contraire, c'est compromettre tout le projet à la première hésitation venue. Il n'y a pas d'autre chemin vers la liberté que l'**Abrogation immédiate**. *La République ne reconnaît ni ne subventionne aucun culte* : cela vaut aussi pour les associations diocésaines et les écoles congréganistes. Alors, *Fonds Publics pour l'École publique, fonds privés pour l'école privée*, et vive l'**École de la liberté, l'École laïque** !

Patricia Drevon
Confédération CGT-Force Ouvrière,
FNEC-FP-FO et Syndicat national
des chefs d'établissements,
Indépendance & Direction FO



Chères et chers camarades,



Nous sommes réunis aujourd'hui pour célébrer l'anniversaire d'une loi fondatrice de notre République : **la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État.**

Une loi qui ne fait pas seulement partie du patrimoine démocratique français : elle est, depuis toujours, au cœur de l'identité et du combat de **Force Ouvrière.**

Laïcité et mouvement ouvrier : une histoire commune

La laïcité n'est pas une abstraction juridique. Elle est née d'un combat : celui des républicains, des

libres penseurs, mais aussi – et surtout – **du mouvement ouvrier**, qui a toujours vu dans la séparation des Églises et de l'État la condition indispensable pour que les travailleurs puissent se regrouper, s'organiser et défendre leurs droits.

Force Ouvrière, issue de la tradition syndicale indépendante et républicaine, l'a toujours rappelé : la laïcité protège les travailleurs, elle les émancipe et elle garantit l'égalité de toutes et tous.

Les positions historiques de Force Ouvrière

Dès sa création, FO s'est inscrite dans cette filiation laïque.

Nos secrétaires généraux successifs ont réaffirmé que la laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, mais **le cadre qui permet à toutes les opinions d'exister.**

- ♦ **Léon Jouhaux**, qui a toujours défendu l'école publique, républicaine et laïque.
- ♦ **Robert Bothereau**, l'un de nos fondateurs, soulignait que la laïcité n'est pas un principe contre quelqu'un, mais un principe **pour la liberté**, afin que "*nul ne puisse imposer à autrui sa croyance, sa non-croyance, ou son pouvoir au nom d'une croyance*".
- ♦ **André Bergeron**, rappelait régulièrement que la laïcité est indissociable de l'indépendance syndicale : « L'indépendance n'a de sens que si le syndicalisme s'interdit toute allégeance : ni à l'État, ni aux partis, ni aux Églises ».
- ♦ **Marc Blondel**, qui fut non seulement secrétaire général de FO mais aussi **président de la Libre Pensée**, incarnait avec force ce lien historique. Il défendait l'idée

qu'un syndicat ne peut être pleinement libre que dans une société où l'État protège la liberté de conscience de chacun, et où les services publics fonctionnent dans la neutralité et l'égalité.

- ♦ **Jean Claude Mailly** : Le syndicat doit regrouper tous les travailleurs quelles que soient leur croyances ou religions, la laïcité affirme juste que les convictions religieuses ou philosophiques doivent rester privées mais la laïcité c'est la tolérance.
- ♦ **Yves Veyrier** : La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière – FO – a toujours affirmé son attachement indéfectible à la République, une et indivisible, laïque, et au rôle de l'instruction publique. Si nous agissons, bien sûr en tant que syndicat, sur le terrain économique et social, pour l'émancipation des salariés contre toute forme d'exploitation, nous savons que l'émancipation demande de combattre l'ignorance, de permettre à tout un chacun de devenir un citoyen libre, en accédant au savoir, en exerçant son esprit critique.
- ♦ **Frédéric Souillot** : FO est opposée depuis toujours au principe de préférence ou de priorité nationale et à la discrimination entre les travailleurs contraire à la solidarité qui fonde notre action syndicale, nous avons un attachement indéfectible à l'égalité républicaine, l'école publique républicaine et à la laïcité.

Nous exprimons de manière constante nos positions :

- ♦ la laïcité est « *un principe d'émancipation, au même titre que le syndicalisme Elle libère les travailleurs de toutes les pressions – politiques, économiques, mais aussi religieuses.*
- ♦ *La loi de 1905 est un rempart contre toutes les formes de domination, elle protège la liberté de conscience, celle de croire ou de ne pas croire. Le syndicalisme libre et indépendant ne peut s'épanouir que dans un cadre laïque, car « lorsque l'État et les Églises se mêlent de la vie sociale ou du travail, ce sont toujours les travailleurs qui en paient le prix ».*

Cette vigilance, FO l'a toujours portée.

La loi de 1905 : un pilier à défendre sans relâche

La loi de 1905 repose sur deux principes simples :

- ♦ **La liberté de conscience**, pour chacune et chacun.
- ♦ **La séparation stricte des Églises et de l'État**, afin que la puissance publique reste neutre, et que jamais une religion ne puisse imposer sa loi à la République ou à ses citoyens.

Force Ouvrière a toujours défendu cette loi dans son intégralité, **sans aménagements, sans adjectifs, sans dérogations**. Quand certains voudraient y ajouter des exceptions, l'« adapter » ou l'affaiblir, FO a toujours répondu : **la laïcité ne se découpe pas et ne se négocie pas**.

La laïcité permet de lutter contre les divisions, contre les tentatives d'instrumentalisation politique ou communautaire du monde du travail, contre tout ce qui attaque l'unité des salariés.

Laïcité dans le monde du travail

Dans le monde du travail, ce principe garantit :

- ♦ la neutralité de l'employeur public,
- ♦ l'égalité de traitement entre salariés,
- ♦ l'absence de pression religieuse, morale ou communautaire,
- ♦ et la possibilité pour chacune et chacun de vivre sa vie spirituelle, ou non, dans la sphère privée.

Le rôle du syndicat n'est pas d'arbitrer des identités religieuses, mais de défendre **les droits collectifs, les libertés syndicales et les conditions de travail.**

La laïcité est donc un outil, un cadre, une protection.

Elle permet au syndicat de rester **indépendant**, et aux travailleurs d'agir ensemble, quelles que soient leurs convictions personnelles.

Pour Force Ouvrière, défendre la laïcité, c'est défendre la République sociale.

La neutralité de l'État garantit l'universalité des droits – ce qui est le cœur de notre syndicalisme. Quand nous défendons :

- ♦ la Sécurité sociale,
- ♦ les retraites par répartition,
- ♦ les Services publics,
- ♦ l'École de la République,

nous défendons aussi une certaine idée de la laïcité : celle d'une République qui traite ses citoyens de manière égale, qui protège les plus faibles, qui refuse les privilèges, qui ne distingue personne selon l'origine, la croyance ou la condition.

Un engagement qui demeure

Aujourd'hui encore, Force Ouvrière reste fidèle à cette tradition.

Nous affirmons que la République laïque est un bien commun précieux.

Et nous savons que les atteintes à la laïcité – qu'elles viennent de pressions religieuses, d'instrumentalisations politiques ou de tentations communautaristes – menacent toujours en premier lieu **les plus vulnérables, les salariés, les agents publics, les travailleurs.**

Cette loi, qui a mis fin à des siècles de tensions, est un texte de pacification. Elle n'est pas un instrument de division, mais un texte qui vise à garantir l'égalité de tous devant la loi.

Pour Force Ouvrière, la laïcité est – et doit rester – l'outil républicain permettant de tenir ensemble une société diverse, plurielle, riche de ses différences mais unie par un cadre commun.

Notre mission est claire : **défendre** sans relâche la loi de 1905, défendre la liberté de conscience, défendre la neutralité de l'État, défendre l'égalité de toutes et tous.

Conclusion

Camarades, célébrer l'anniversaire de la loi de 1905, ce n'est pas regarder le passé avec nostalgie.

C'est affirmer que **la République sociale à laquelle nous croyons**, celle des droits, de l'égalité, de l'émancipation, repose sur ce principe intangible :

la laïcité.

« la laïcité n'est pas seulement un pilier de la République, elle est une conquête populaire et un combat permanent ».

À nous, Force Ouvrière, de continuer à la faire vivre.

Je vous remercie.

François Bourcier

La Franc-Maçonnerie des Rites Unis de Memphis-Misraïm, ou l'aventure d'une société laïque pacifiée et fraternelle



Mesdames et Messieurs les organisateurs,
Mes Frères et Sœurs présents dans cette salle,
Mesdames Messieurs,



C'est un honneur que d'être présent avec vous pour cette journée commémorant la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, tournant historique dans l'histoire de la Laïcité.

Tout d'abord et pour éviter de nous répéter, vous dire qu'en tant de représentant de la Franc-Maçonnerie des Rites Unis égyptiens de Memphis-Misraïm, mon organisation et moi-même ne pouvons que nous associer à tout ce qui vient d'être dit à cette tribune depuis le début de cette journée.

La Franc Maçonnerie que je représente est l'une des plus ancienne. Et même si nous sommes certainement l'organisation la plus vieille ici, avec plus de 250 ans d'existence, cela n'explique pas les raisons de notre présence parmi vous, aujourd'hui.

Je n'ai pas la prétention de résumer ici les 250 ans tout le travail réalisé dans nos loges en vue de l'instauration d'une société plus juste et plus fraternelle, la journée n'y suffirait pas.

Simplement vous dire que notre courant maçonnique ayant été *biberonné* à l'idéal républicain depuis sa naissance (au milieu du 18^e siècle), dans les Républiques italiennes, nos membres n'ont eu de cesse d'œuvrer pour l'instauration, puis la restauration et enfin la défense (selon les périodes de l'histoire) d'une la République sociale, laïque.

Etant comme Obélix, tombé dans la marmite de ces valeurs, attachées à la République, nos membres n'ont jamais faibli au cours des siècles !

Ils ont pris part à toutes les révolutions, se sont engagés dans une lutte sans merci contre tous les régimes opposés à l'avènement de la République, que ce soit les différentes monarchies européennes, les deux empires français, et même, une fois notre République installée, ceux-ci ont continué à lutter contre tous ceux qui la trahissaient sans vergogne.

Je cite rapidement quelques grandes figures qui ont appartenu à notre maçonnerie et qui font des « Lumières » acquises dans nos loges, sont passés des paroles aux actes :

- ♦ Marconnis de Nègre et les Frères Bedarrides qui installèrent les premières loges en

France au milieu du 18^e avec Cagliostro qui fut à l'origine du premier coup de canon de la Révolution française

- ♦ Marie-Joseph Briot (qui occupa ma charge) et qui fut l'initiateur de la Charbonnerie en France et les Sergents de la Rochelle (mort guillotiné sous la Restauration pour avoir rêvé la République)
- ♦ Joseph Garibaldi (qui occupa la charge de Grand Maître de Memphis Misraïm, charge que j'occupe aujourd'hui) et qui unifia l'Italie en réduisant les Etats pontificaux à la taille du Vatican)

Mais aussi des Frères comme :

- ♦ Louis Blanc
- ♦ Charles Longuet (le gendre de Karl Marx)
- ♦ John Yarker (présent à la Première Internationale ouvrière)

Et de nombreux libertaires comme Auguste Blanqui ou encore Bakounine...

Du silence apparent de nos loges aux barricades de toutes les révolutions, cette maçonnerie dite « égyptienne » fut le refuge de nombreux modernistes et révolutionnaires. Ceux-ci ont permis d'ajouter au triptyque républicain de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, ce mot d'ordre que je suis ravi de pouvoir rappeler aujourd'hui :

NI DIEU, NI MAÎTRE, NI CÉSAR, NI TRIBUN !

Mais alors, que vient faire l'Égypte ancienne dans cette histoire ! Et quel rapport avec la laïcité ? J'en vois particulièrement deux.

Premier rapport : La Franc Maçonnerie française s'est trouvée comme beaucoup de corps sociaux engluée dans la mélasse religieuse de la moitié du 18^e siècle, sous coupe-réglée d'une Eglise Catholique toute puissante, et, plus à l'Est, d'un protestantisme très développé. La seule façon qu'ont alors les membres de notre organisation pour s'exclure de ce tiraillement théologique stérile, fut d'ancrer leur postulat de base sur un panthéon exotique recouvert d'une bonne couche d'hellénisme. Sachez qu'à cette époque, l'histoire de l'Égypte ancienne était très peu connue (il faut attendre la campagne d'Égypte pour que cette culture sorte de l'ombre) . Ce socle mythologique sans danger, offrait donc à nos anciens, la possibilité de poursuivre les travaux des Lumières et d'expérimenter dans les loges une première ébauche de laïcité, refusant le dictat des Eglises issues des religions du Livre mais continuant à étudier tous les mécanismes de ces dernières. Comme disait Machiavel, : « *il faut savoir ce qu'il y a dans la tête de l'ennemi pour le combattre ...* » Et puis, au moins, les pouvoirs religieux leur foutaient la paix !

Le deuxième rapport : Jusqu'à la moitié du 18^e siècle, on désignait par le nom d'égyptien, les bohémiens, les roms, les gitans (les gypsis, ou gipsy), dénomination qui signifie littéralement = égyptiens.

Et pour pousser plus loin l'expérience d'une liberté de pensée sans dogme, ni frontière, sans attachement à la terre et donc à la propriété (qui n'est que *vol – sic*, Proudhon), nos fondateurs ont placé leur courant maçonnique sous ces hospices-là, inventant une maçonnerie nomade, faite d'errance (théorisé plus tard par Nietzsche) sans frontière et ou

le temps comme pour tous les peuples nomades n'est pas linéaires (invention de l'Église encore) mais cyclique. Une maçonnerie de « l'autre », de l'étranger. En total réaction avec l'aristocratie et la bourgeoisie, dont la sédentarisation a fait naître l'esprit de propriété et toutes les dérives qu'on lui connaît.

Et c'est après la deuxième révolution de 1848, celle qui opposa le monde ouvrier à la classe bourgeoise que les catholiques, dans leur très grande majorité, ont basculé du côté de la réaction, associant propriété à traditionalisme, hiérarchie religieuse basée sur une société inégalitaire, incompatible avec les valeurs que prône la Franc-Maçonnerie, attachée à la laïcité qui fort heureusement triomphera en 1905, instaurant un espace républicain défini.

Aujourd'hui, notre position est toujours la même : face au retour en force du religieux (depuis 1980), et au bouleversement du monde, la laïcité se voit adjectivée en permanence et récupérée par le discours d'extrême droite. Le besoin d'identité se traduit alors par une radicalisation identitaire revendiquant entre autres, un attachement à des racines pseudo-historiques comme celle d'une France profondément « judéo-chrétienne ». Cette notion de Judéo-christianisme (comme le développe très bien dans son livre Sophie Bessis) est une imposture historique et sociétale qui permet d'exproprier le troisième pilier de la révélation abrahamique, le positionnant comme barbare, rendant soi-disant étanches les civilisations. Alors qu'il n'y a pas de civilisation sans mélange.

Imposture historique qui permet de faire impasse sur l'antisémitisme d'antan (affaire Dreyfus) et d'offrir à l'Europe au travers d'Israël, une nouvelle innocence (après la Shoa). D'où le philosémitisme exacerbé qui règne aujourd'hui.

Ce pseudo judéo-christianisme historique sert aujourd'hui de prétexte à Netanyahou dans le génocide qu'il mène à Gaza, allant jusqu'à déclarer le 30 mai 2024 sur LCI : *« notre victoire, c'est votre victoire . C'est la victoire des civilisation judéo-chrétiennes contre la barbarie, c'est la victoire de la France... »*

Voilà ou conduit une nation dont la religion reste intrinsèquement lié au politique.

Voilà pourquoi, la Franc-Maçonnerie, et particulièrement notre courant, sera toujours à vos côtés pour défendre la laïcité, seule garante de la libre conscience, mais aussi de la Paix fondée sur les valeurs de Liberté, d'Égalité et, je dirai aujourd'hui ... d'Adèlphité.

Merci

François Bourcier

Grand Maître, Président du Souverain Sanctuaire de France
Grand Conservateur des Rites égyptiens
au sein du Suprême Conseil International des Rites unis

UNE APPLICATION DÉLICATE DE LA LOI

RÉSISTANCES ET DÉTOURNEMENTS

La résistance de l'Église

L'Église n'a pas conduit naturellement à une séparation du spirituel et du séculier, du religieux et du politique.

En 1906 le pape qualifiait la loi de 1905 « *d'inique* » ; il ajoute qu'il faut rappeler aux évêques « *nous sommes nés pour la guerre* ».

Le cardinal de Bordeaux est condamné pour avoir appelé à désobéir à la loi. Deux morts sont à déplorer lors des inventaires des biens de l'Église en 1906



Les Fausses interprétations

On confond souvent la laïcité ...

- avec la tolérance, mais celle-ci n'est que l'autorisation donnée selon son bon vouloir par un culte dominant à une religion minoritaire ;
- avec l'œcuménisme, mais il ne concerne que les croyants ;
- avec la sécularisation et l'athéisme, mais il ne garantissent pas la liberté de conscience ou de croyance en voulant imposer un autre dogme.

Elle ne signifie pas non plus la discrétion ou l'absence de croyance dans l'espace public : chacun a le droit d'exprimer ses convictions, à condition de ne pas porter atteinte à l'ordre public défini par la loi.



INTERVENTIONS GROUPE 2

Ligue des Droits de l'Homme (LDH) :

Emmanuelle Jourdan-Chartier

Association pour le Droit de mourir dans la Dignité :

Elsa Walter

Américains Unis pour la Séparation (USA) :

Rob Boston

Solidarité Laïque :

Michel Debon

SE-UNSA :

Marie-Laure Tirelle

L'Association des Amis de la Commune de Paris 1871 :

Sylvie Braibant

Expert international à l'ONU :

Keith Porteous Wood

SOMMAIRE

Daniel Boitier

co-animateur du groupe « Laïcité »
de la Ligue des droits de l'Homme



Ce 120e anniversaire doit permettre de rappeler ce qu'est cette loi du 9 décembre 1905. Elle met fin au Concordat et aux cultes reconnus et proclame la liberté de conscience et la liberté de culte.

Du principe de séparation découle les exigences de neutralité religieuse de l'Etat et de non-financement des cultes. Cette neutralité de l'Etat protège la liberté religieuse des citoyennes et des citoyens. Dans le détail de sa police des cultes, elle permet que l'Etat garantisse l'effectivité du libre exercice des cultes et la séparation de l'Etat et des expressions religieuses, sous l'intérêt de l'ordre public. Ainsi par exemple de l'article 28

interdisant d'apposer des signes religieux sur les bâtiments publics.

Pourtant aujourd'hui, affublée d'adjectifs multiples et contradictoires, c'est le mot de laïcité qui se trouve vidé de son sens. Laïcité est confondue avec neutralité et la neutralité de l'Etat avec une neutralisation de la société. D'affaire médiatico-politique en affaire de tenue vestimentaire, une loi de liberté finit par être vécue comme une menace pour certains et certaines de nos concitoyens et concitoyennes.

On constate, depuis un peu plus d'une vingtaine d'années, d'une part une hypertrophie de la neutralité et d'autre part une atrophie de la séparation. L'hypertrophie de la neutralité a d'abord concerné l'école (loi de 2004), puisque pour des causes multiples, a été étendue aux personnes privées, que sont les élèves, l'obligation de neutralité.

Successivement, la neutralité a été étendue au travail, aux entreprises privées, (affaires Baby Loup et suivantes), et à l'espace public (loi de 2010). L'atrophie du régime de séparation est portée aujourd'hui par une logique où d'un côté l'Etat assouplit le principe de non-financement des cultes et de l'autre en accroît la surveillance.

Glissant des principes juridiques vers la défense d'une morale et de valeurs, la laïcité est mise au service d'un contrôle, via le Contrat d'Engagement Républicain (CER), de la vie démocratique et des associations. La laïcité devient alors une orthodoxie, voire une orthopraxie.

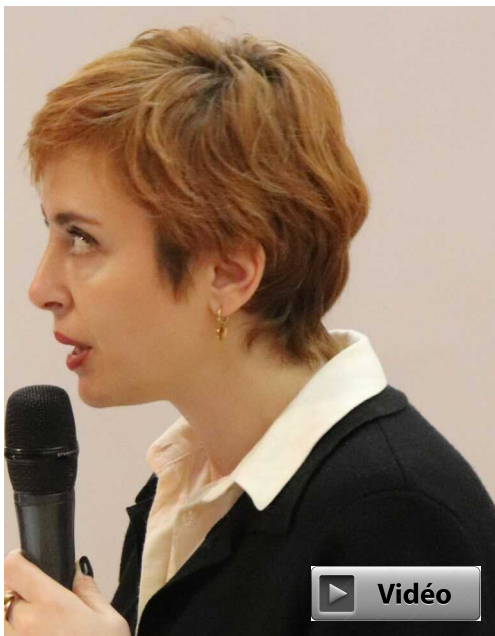
À quoi s'ajouterait (proposition de loi sur *la laïcité dans le sport*) la prétention à interdire l'expression de la liberté religieuse des sportives et sportifs, prétention qui serait constitutive d'un ordre public du sport.

Elsa Walter

Vice-présidente de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité

**ASSOCIATION
POUR LE DROIT
DE MOURIR DANS
LA DIGNITÉ.**

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,



L'Association pour le droit de mourir dans la dignité se bat depuis quarante-cinq ans pour que chacune et chacun soit libre de choisir sa mort. Cette liberté, qui touche au passage de la vie à la mort, est d'abord une liberté de conscience. Notre enjeu est simple : que la promesse de la loi de 1905 – neutralité de l'État, respect de toutes les convictions – vaille aussi au seuil de la mort.

Notre combat s'inscrit dans la lignée des grandes lois de progrès : IVG, dépénalisation de l'homosexualité, mariage pour tous, ouverture de la PMA. À chaque fois, il s'agit de desserrer l'emprise des dogmes sur les corps pour reconnaître à chacune et chacun le droit de décider pour sa vie.

En décembre 2022, 52 personnalités (1), d'Élisabeth Badinter à Raphaël Enthoven, avec nos administrateurs Pierre Juston et Jean-Louis Touraine, ont rappelé pourquoi ce combat est profondément laïque : parce qu'il vise à permettre, en fin de vie un choix libre et éclairé ; parce qu'il respectera la conscience de tous, patient comme soignant, avec une clause de conscience ; parce qu'il ne sera imposé à personne.

L'ADMD ne conteste à aucun croyant le droit de refuser pour lui-même toute aide à mourir ; nous voulons garantir le respect de toutes les consciences et de l'ensemble des droits des patients en fin de vie, par exemple le choix de refuser une sédation qu'ils ne souhaitent pas.

Si nous voulons précisément laisser chacun libre de choisir pour soi, les responsables religieux qui prennent la parole dans le débat cherchent, eux, à imposer à toute la société leur vision de la bonne mort.

Depuis des mois, les mêmes responsables religieux multiplient tribunes et auditions, parlant de « bouleversement anthropologique », de « décivilisation », de « culture de mort », allant jusqu'à dire qu'il s'agirait de se débarrasser des « personnes non productives ». Qu'ils s'expriment, c'est leur droit. Qu'ils instrumentalisent la vulnérabilité des personnes malades pour prétendre qu'il faudrait les protéger contre elles-mêmes, c'est humainement et éthiquement regrettable. Mais que ce lobby religieux fasse pression avec tant de vigueur sur les parlementaires et l'opinion publique, c'est vraiment problématique. Aristide Briand l'avait dit, la loi doit

protéger la foi, mais la foi ne peut dicter la loi.

Il faut rappeler aux organismes et médias catholiques conservateurs, qui prennent régulièrement l'ADMD pour cible, que nous comptons, parmi nos 85 000 adhérents, de nombreux croyants. Ils sont le reflet de la réalité sociétale, puisque les sondages (2) montrent qu'une majorité de croyants, pratiquants ou non, se déclarent favorables à une évolution de la loi.

Cette parole religieuse bénéficie d'une légitimité institutionnelle particulièrement forte sous ce quinquennat. Les dîners Elyséens sur la fin de vie ont connu de nombreux représentants des cultes, quelques soignants, et aucun malade. Dans quel État laïque convoque-t-on prioritairement des autorités religieuses pour évoquer une évolution de Code de la santé publique ?

On ne comprend pas cette influence si l'on oublie l'histoire. En France, les soins palliatifs se sont développés dans le sillage de congrégations comme les Dames du Calvaire, puis de la Maison médicale Jeanne-Garnier, qui revendique encore « un esprit de fraternité et de respect d'inspiration chrétienne ». De là est née la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs, qui a beaucoup fait pour améliorer les conditions de fin de vie mais consacre aussi, depuis plus de trente ans, une grande part de son énergie à combattre toute idée d'aide à mourir.

Le contraste est frappant avec plusieurs de nos voisins européens, pourtant moins officiellement laïcs que nous, qui ont légalisé l'euthanasie ou le suicide assisté. En Belgique par exemple, des prêtres (3) accompagnent spirituellement des personnes qui vont recevoir l'ultime soin qu'elles ont choisi.

Pour l'ADMD, la fraternité en fin de vie ne consiste jamais à savoir mieux que le malade ce qu'il veut pour lui-même. Elle consiste à accompagner au plus près le choix de celui qui vit la situation, en reconnaissant que la vulnérabilité n'abolit pas la capacité de juger, de discerner, de décider pour soi.

Cent vingt ans après la loi de 1905, se battre pour la laïcité, c'est donc aussi se battre pour que la liberté de conscience puisse s'exercer jusqu'à l'extrême limite de la vie. Pour que chacune et chacun puisse être rassuré sur le fait que sa mort ne lui sera pas confisquée.

Notes

(1) <https://www.admd.org/articles/medias/droit-de-mourir-dans-la-dignite-combat-humaniste-laique-et-juste-52-personnalites>

(2) Les chiffres disent tout autre chose que la peur entretenue par quelques porte-parole : 78 % des catholiques pratiquants, 95 % des catholiques non pratiquants se déclarent favorables à l'euthanasie. 73 % des pratiquants et 90 % des non-pratiquants au suicide assisté.

(3) Gabriel Ringlet, *Vous me coucherez nu sur la terre nue. L'accompagnement spirituel jusqu'à l'euthanasie*. Albin Michel, 2015

« *NOUS ENSEIGNONS AU MONDE* »
Le déclin et la chute de la vision de l'État laïque
de James Madison aux États-Unis



James Madison est l'une des figures les plus importantes de l'histoire américaine - surtout en ce qui concerne la séparation de l'Église et de l'État et le gouvernement laïque. Beaucoup de gens, lorsqu'ils pensent à la séparation de la religion et du gouvernement en Amérique, pensent d'abord à Thomas Jefferson - et c'est approprié. Après tout, Jefferson a rédigé le Statut de Virginie pour la liberté religieuse, qui a mis fin au soutien gouvernemental de l'Église anglicane en Virginie et garanti la liberté de culte pour tous. Mais nous devons nous rappeler que le Statut de Virginie serait resté de simples mots sur un parchemin si Madison ne l'avait pas mis à l'ordre du jour de la législature pour lui donner force de loi en 1786. En 1802, Jefferson parla avec éloquence du Premier Amendement de la Constitution des États-Unis, créant un « *mur de séparation entre l'Église et l'État* », mais c'est uniquement grâce à Madison que nous avons ce Premier Amendement. Madison a intégré les principes du Statut de Virginie - aucune Église officielle et liberté de culte pour tous - dans le Premier Amendement. Madison fut l'un des principaux auteurs du Premier Amendement et, en fait, de l'ensemble de la Constitution. En Amérique, il est connu comme le « *père de la Constitution* ». Madison savait que participer à la naissance des États-Unis était un accomplissement important, un de ceux qui constitueraient son héritage. Pendant sa retraite, Madison correspondait avec de nombreux amis et associés. Dans une lettre datée du 10 juillet 1822 à Edward Livingston, Madison observa : « *Nous enseignons au monde la grande vérité que les gouvernements se portent mieux sans rois ni nobles qu'avec eux. Le mérite sera doublé par l'autre leçon, que la religion s'épanouit avec une plus grande pureté, sans que ce soit avec l'aide du gouvernement.* » Les États-Unis étaient encore un pays relativement jeune, en 1822. Notre Constitution n'était en vigueur que depuis 33 ans. Pourtant, Madison n'hésita pas à expliquer ce que nous enseignions au monde. Il croyait clairement que notre manière de faire les choses valait la peine d'être exportée vers d'autres nations. « *Nous enseignons au monde.* » Aujourd'hui, je pense souvent aux mots de Madison. Du temps de Madison, une jeune nation audacieuse osait dire au monde qu'il ne devrait y avoir aucun roi.

Elle promouvait l'idée radicale de la séparation entre la religion et le gouvernement. C'est ce que nous avons enseigné au monde.

Que sommes-nous en train d'apprendre au monde aujourd'hui ? Des choses assez différentes, me semble-t-il : que les faits ne signifient rien et peuvent être étirés comme de la pâte à modeler. Que la réalité est définie par ce que dit un prétendant au pouvoir. Que vous n'avez pas besoin de croire aux preuves que vous voyez de vos propres yeux - c'est-à-dire, que nous n'avons pas besoin de respecter les preuves scientifiques. Que les puissants, la majorité, s'attribuent plus de droits que les autres simplement en raison de leur nombre. Que certains Américains sont inférieurs.

Nous sommes réunis ici, aujourd'hui, pour une occasion solennelle : célébrer le 120e anniversaire de la laïcité française. Tout en adressant mes chaleureuses félicitations pour cette étape, je ne peux m'empêcher de noter une ironie : les États-Unis, qui ont été les pionniers du concept de gouvernement laïque et l'ont exporté vers d'autres pays, abandonnent rapidement ce principe. Notre situation est grave, et il est de mon triste devoir aujourd'hui de vous informer que vous ne pouvez plus compter sur les États-Unis pour enseigner au monde la valeur d'un gouvernement laïque. Cette leçon devra venir d'autres nations, telles que la France. Notre situation malheureuse peut être imputée à Donald Trump. Lorsque Trump a été élu pour la première fois en 2016, je pensais que c'était un coup de chance. Dans notre système compliqué, Trump a réussi à remporter une victoire au Collège électoral alors que la majorité des Américains n'avaient pas voté pour lui. Mais en 2024, une majorité a voté pour lui. Ils ont voté pour lui en sachant parfaitement qu'il n'a absolument aucun respect pour notre démocratie. Ils ont voté pour lui en étant bien conscients qu'il avait incité une foule à saccager le Capitole des États-Unis, le 6 janvier 2021. Ils ont voté pour lui en sachant qu'il est grossier, intellectuellement limité et dépourvu de la moindre éthique. Ils ont voté pour lui en sachant qu'il est un délinquant sexuel. Le résultat est que notre démocratie vacille. Des chars et des soldats armés patrouillent dans nos grandes villes. Les personnes ayant la « mauvaise » couleur de peau - c'est-à-dire noire ou brune - sont arrachées aux rues par des agents fédéraux masqués et envoyées vers on ne sait où. Trump et ses alliés ferment des branches entières du gouvernement fédéral. Les néo-fascistes complotent ouvertement pour truquer les élections et élaborent des plans afin de rester au pouvoir pendant une génération. Les ennemis perçus de Trump sont accusés de crimes fictifs et traînés devant les tribunaux. Pendant ce temps, la Cour suprême reste les bras croisés et ne fait rien. Deux formes de fascisme - et je n'hésite pas à utiliser ce terme - affligent notre nation. L'une est représentée par une classe de ploutocrates millionnaires/milliardaires qui rechignent à payer des impôts et estiment que notre gouvernement ne devrait, pour l'essentiel, rien faire d'autre que rediriger les ressources vers eux.

L'autre est celle des fascistes théocratiques qui s'efforcent de faire de la conception fondamentaliste du christianisme la religion officielle *de facto* des États-Unis. Ces deux camps se sont unis pour renverser notre démocratie.

Les résultats de leurs actions sont faciles à voir : les femmes ont déjà perdu le droit à l'avortement légal dans plusieurs États. Les droits des membres de la communauté LGBTQ, en particulier les Américains transgenres, sont progressivement érodés. La discrimination contre les non-chrétiens et les non-croyants est désormais culturellement et légalement acceptée dans de nombreux cas. Des livres sont retirés des bibliothèques publiques, et plu-

sieurs États essaient d'imposer des manifestations ouvertement religieuses, y compris d'énormes affiches représentant les Dix Commandements, dans nos écoles publiques. Des milliards de dollars sont détournés de nos écoles publiques et transférés vers des écoles religieuses privées qui n'ont aucune responsabilité envers le public qui est obligé de les financer.

J'ai passé les derniers mois à parler dans différentes régions des États-Unis, du Colorado et du Texas à l'Iowa et au Missouri. Partout où je vais, les gens me demandent : Que pouvons-nous faire ? Le problème est qu'il n'y a pas de réponse facile. Les avantages de la démocratie et d'un gouvernement laïque sembleraient aller de soi. Mais si les gens les ont rejetés pour une raison quelconque, ils ne seront pas facilement rétablis. Je ne suis pas sûr de la direction que prend mon pays. Je pensais autrefois que nos normes et traditions démocratiques étaient suffisamment solides pour résister aux défis qu'elles affrontent actuellement. Je n'y crois plus. Quelque chose doit céder. Mon espoir est que ce que nous traversons en Amérique n'implique pas des niveaux massifs de violence et de morts – bien que nous en voyions déjà certains signes. Je ne peux qu'espérer que ce qui surgira des cendres indiquera un avenir meilleur. Dans ce sens, j'ai rassemblé quelques réflexions sur ce que nous, aux États-Unis, devons faire - en supposant que nous survivions à cette période actuelle.

Tout d'abord, nous avons besoin de références explicites à la séparation de la religion et du gouvernement et à un gouvernement laïque dans notre Constitution, y compris les expressions « *séparation de l'Église et de l'État* » et « *gouvernement laïque* ». Nous avons également besoin d'une déclaration claire selon laquelle nos lois doivent être basées sur des justifications laïques et rationnelles, ce que la Cour suprême acceptait autrefois, mais qu'elle a récemment abandonné.

Deuxièmement, les États-Unis ont besoin d'un système de protection sociale et de soutien pour ceux qui en ont besoin, qui soit fourni par l'État et non ancré dans des communautés religieuses. Notre aide aux personnes dans le besoin doit être fournie par l'État, et elle doit être laïque.

Troisièmement, tout soutien des contribuables à l'éducation religieuse doit être supprimé. Les écoles religieuses ont le droit d'exister, mais elles n'ont pas le droit de contraindre les autres à financer leur entretien. De nombreuses écoles religieuses enseignent des vues incorrectes sur la science et l'histoire. Beaucoup prêchent l'intolérance et s'opposent aux droits fondamentaux des femmes, des minorités religieuses et des membres de la communauté LGBTQ. Beaucoup s'opposent à la démocratie. Il n'est pas dans l'intérêt de l'État de soutenir ces institutions.

Quatrièmement, notre Constitution doit contenir des protections explicites pour la liberté reproductive, y compris le droit à l'avortement légal, et garantir l'égalité des droits civils pour les membres de la communauté LGBTQ, y compris le droit de se marier.

Cinquièmement, toutes les formes de ce que nous appelons en Amérique la « *religion civile* » doivent prendre fin. Cela signifie mettre fin à l'utilisation de « *In God We Trust* » (Nous avons confiance en Dieu) comme devise nationale, la retirer de la monnaie et supprimer l'expression « *under God* » (sous la protection de Dieu) du Serment d'allégeance .

Sixièmement, les politiciens doivent cesser de prêcher. Ce n'est pas leur rôle. Lors d'un événement au Musée de la Bible à Washington, D.C., en septembre, Trump a déclaré : « *En*

tant que président, je défendrai toujours l'héritage glorieux de notre nation, et nous protégerons les principes judéo-chrétiens de notre fondation. Nous devons ramener la religion en Amérique - la ramener plus forte que jamais. »

Dans un État laïque, aucun politicien ne devrait se fixer pour objectif de « ramener » la religion. Les individus sont tout à fait capables de décider eux-mêmes de la place qu'ils souhaitent accorder à la religion dans leur vie. Quand, si, où et comment nous pratiquons notre culte ne regardent en rien le gouvernement.

Enfin, nous devons remettre en question l'idée, courante en Amérique, selon laquelle la religion mérite un traitement spécial. De nombreuses religions prêchent l'intolérance ; certaines justifient même la violence contre ceux qui croient différemment. Bien que l'État doive respecter la liberté de conscience, il n'a pas à rester silencieux lorsque des expressions de foi cherchent à enlever les droits des autres ou causent du tort à des individus spécifiques ou à la société dans son ensemble. Aux États-Unis, nous apprenons à nos dépens ce qui peut arriver lorsque des groupes religieux se déclarent au-dessus des lois. Pendant la pandémie de COVID-19, certains centres de culte ont refusé de respecter des réglementations conçues pour protéger tout le monde. Lorsque les vaccins sont devenus disponibles, ils ont adopté des théories du complot absurdes et ont combattu des mesures de santé publique vitales.

Considérez également l'assaut contre notre Capitole le 6 janvier 2021. Si vous regardez les images de cet événement, vous remarquerez une chose intéressante : beaucoup de membres de la foule agitaient des croix ou brandissaient des Bibles. Leurs croyances religieuses extrêmes les ont amenés à adopter la violence et à défendre le chaos. Présentés avec une théorie du complot ridicule - selon laquelle l'élection de 2020 avait été volée à Trump - il leur manquait les outils intellectuels pour traiter l'information et parvenir à la vérité. C'est, peut-être, le plus grand défi auquel l'Amérique est confrontée en ce moment : un nombre considérable de nos citoyens manquent de capacités intellectuelles suffisantes pour se prémunir contre les absurdités. Et beaucoup de ces citoyens sont des extrémistes religieux.

Malgré mon pessimisme, je garde espoir en l'avenir, car je connais un peu l'histoire et je sais que les tyrans ne règnent pas éternellement. Ils finissent inévitablement par tomber. Quatre ans seulement avant que Madison n'écrive au monde sur l'enseignement, Percy Bysshe Shelley composait le poème « *Ozymandias* », dans lequel « *un voyageur venu d'un pays antique* » raconte ce qu'il a vu dans un désert oublié : un monument tombé - « *deux jambes de pierre immenses et sans tronc* » - accompagné d'un avertissement à tous : « *Contemplez mes œuvres, ô puissants, et désespérez.* » Croyez-moi, il y a des jours où beaucoup d'entre nous, en Amérique, regardent les œuvres de l'administration actuelle et ne peuvent que ressentir du désespoir. Mais rappelons-nous le contexte du poème de Shelley. La statue du tyran, qui était si certain de régner éternellement, est retrouvée, comme nous le dit Shelley, à moitié enfouie dans le sable dans un lieu perdu - « *Il ne reste rien d'autre* », écrit Shelley. « *Autour de la ruine colossale, sans limite et nue, s'étend à perte de vue le sable solitaire et plat.* »

Les tyrans tombent. Leurs œuvres, leurs monuments grandioses - et leurs mensonges - finissent par s'effondrer ou sont démolis. Nous en voyons actuellement les signes aux États-Unis.

La cote de popularité de Trump est au plus bas et ne devrait que se détériorer à mesure que les Américains ressentent les effets néfastes de sa politique économique inepte. Des manifestations éclatent dans tout le pays. Des millions de personnes y ont pris part, moi y compris. La destruction métaphorique de l'édifice honteux construit par l'escroc qui siège à la Maison-Blanche et ses acolytes aura lieu, ce n'est qu'une question de temps. Je me sens frustré quand je pense que 38 ans de mon travail ont été anéantis par un homme d'une telle médiocrité et d'une culture inexistante.

Mais je me souviens alors de deux choses.

Premièrement, Trump n'a pas agi seul. Il a été soutenu par des personnes riches et puissantes, bien plus intelligentes que lui, qui veulent modifier fondamentalement ce qu'est mon pays.

Deuxièmement, je me souviens que défendre un principe constitutionnel important comme la séparation de l'Église et de l'État n'est jamais un fardeau. En fait, c'est un honneur, c'est un privilège. J'ai eu la chance de le faire pendant si longtemps. Il existe des façons bien moins essentielles de passer sa vie.

Et je tiens à être clair sur un point : au cours de mon parcours, le soutien d'amis comme vous, membres de la communauté internationale, a été inestimable, et je vous en remercie. Je vous ai souvent côtoyés ici à Paris au cours des 23 dernières années. Il m'est arrivé, après nos réunions, de me demander : « *Dois-je vraiment y retourner ?* » Mais je me suis alors souvenu que l'Amérique n'appartient pas à Donald Trump, aux ploutocrates ou aux extrémistes religieux qui l'ont élevé au-dessus du Jésus qu'ils prétendent suivre. L'Amérique est une idée. Une bonne idée. Une idée qui vaut la peine d'être défendue.

À l'heure actuelle, une bande de personnes mesquines, malveillantes et malfaisantes tient l'Amérique dans un étau mortel et espère l'étrangler jusque à ce que mort s'ensuive. Les honnêtes citoyens américains s'en libèreront. Et une fois que nous y serons parvenus, nous nous attellerons à la difficile tâche de reconstruire notre démocratie, notamment en consacrant le caractère laïque de l'État.

Mais alors que je m'adresse à vous aujourd'hui, conscient de la réalité à laquelle nous sommes confrontés aux États-Unis, j'ai une tâche qui n'est pas agréable, mais qui est nécessaire : puisque les États-Unis abandonnent leur rôle de soutien et de défenseur d'un gouvernement laïque, il est important que d'autres nations prennent le relais et assument ce rôle. Ceux d'entre vous qui représentent des pays où le gouvernement laïque est protégé - et je m'adresse en particulier à vous, mes amis français - doivent défendre avec audace et sans s'excuser les principes de l'État laïque. Et quel moment idéal pour nous consacrer à nouveau à ce principe essentiel alors que nous nous réunissons dans cette belle ville pour célébrer les 120 ans de la laïcité française.

Vous avez votre mission. Maintenant, mes amis, allez de l'avant et, dans l'esprit de James Madison, enseignez au monde entier.

Robert Boston

Conseiller principal

Membre de la rédaction du mensuel *Church & State*
American United for Separation of Church and State

robboston85@gmail.com

Michel Debon

Vice-président de Solidarité Laïque

La laïcité a 120 ans



**Solidarité
Laïque**



Le rôle de Solidarité Laïque n'est pas de penser la laïcité. D'autres le font, ils sont nos partenaires, parfois nos membres. Un précédent président de Solidarité Laïque l'affirmait sans cesse et au moment où nous tenons à mettre en valeur notre dû aux générations qui ont précédé la nôtre en matière de laïcité, je ne me priverai pas de faire mienne cette affirmation : notre mission est de mettre la laïcité en action dans nos programmes, en France et à l'international.

Mais on ne peut agir sans penser son action à l'aune de principes.

Le principe de laïcité est celui sur lequel s'est construite notre Union. Il fonde notre identité et il nous rassemble, syndicats, associations, mutuelles !

Si la laïcité est une liberté, comme cela a été affirmé encore ce matin, ce n'est pas une idéologie. Elle est consubstantielle de principes fondamentaux tels que les droits humains et citoyens, et aussi de solidarité, elle leur donne corps. Chaque jour, en fonction de l'actualité, de l'état du monde, de nos connaissances, des défis qui se posent à nous, ils inspirent nos actions, nos législations, nos réflexions et nous indiquent la marche à suivre, librement, en conscience et avec ce phare pour nous guider.

Si ces principes fondamentaux définissent des termes précis guidant nos choix pour atteindre le point culminant de la liberté, telle que la déclaration des droits de l'homme de 1789 l'évoque « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ».

La laïcité n'est pas une idéologie.

Défendre la laïcité aujourd'hui, c'est rappeler ses vertus, ou plus encore mettre en lumière ses résultats et l'appliquer sans nuances dans nos actions et nos projets. Nous le faisons chaque jour à l'international ou en France comme, dans ce programme que nous menons en Méditerranée, où nous invitons les jeunes à s'ouvrir aux autres, et à agir sur le monde. Ils viennent de différentes villes, de différents quartiers, de différentes rives de la méditerranée. Ils apprennent à se parler, à s'écouter, à se comprendre et à vivre ensemble. Unis ainsi dans leurs singularités, ils prennent conscience de leurs capacités collectives à coopérer, à s'associer et à agir ensemble pour transformer la société et le monde qui les entourent.

Alors, célébrer les 120 ans de la laïcité ce n'est pas seulement se souvenir, c'est agir ! C'est resserrer les rangs, accueillir de nouvelles volontés, choisir ses partenaires dans la diversité, dans le dialogue, dans le respect. C'est tout l'intérêt de notre Union qui travaillent dans des logiques multi-acteurs. Le multi-acteurs c'est une des clés, un des indices de la réussite de ces actions que mettent également en œuvres nos partenaires par le monde.

Agir donc ! Et surtout inventer, créer, avec les autres, de nouvelles initiatives et ainsi, partout, tout le temps, s'informer, se cultiver, se mettre à niveau des nouveaux enjeux, des nouvelles techniques, des nouvelles recherches. Sans cesse cultiver le dialogue et la parole !

Notre signature à Solidarité Laïque est « Éduqué aujourd'hui, plus libre demain ». Elle est la réponse aux écartèlements entre des intérêts divergents de notre société.

L'éducation est notre moyen d'agir ! Une éducation où les enfants, puis les adolescents, puis les adultes apprennent à écouter l'autre, à s'intéresser aux différences, à questionner les convictions, et à trouver des voies de construction collectives, notamment au travers de l'économie sociale et solidaire. Une éducation, basée sur le respect des différences, des convictions, qu'elles soient religieuses ou non, vues comme le droit fondamental de chaque individu libre de croire en ce qu'il veut ou de ne pas croire, sans que cela exerce une pression sur la société, le droit de l'Autre. Une éducation laïque donc. Nos équipes, en Haïti, l'ont bien compris et soutiennent l'émergence de communautés éducatives rassemblant toutes les énergies locales. Catholiques, baptistes, pentecôtistes, évangéliques, musulmans, adeptes du Vaudou, athées travaillent ensemble à dépasser leurs différences, engagent le dialogue, s'engagent pour le bien de l'éducation de leurs enfants et leur transmettent ces valeurs essentielles, la tolérance et le respect de l'autre, pour la construction de leur vie et le bien commun.

La laïcité est pour Solidarité Laïque une voie pour des lendemains plus justes et plus solidaires, creuset de progrès humain et d'un monde meilleur !

Aidons les jeunes à se saisir de la laïcité pour construire le monde de demain.

Marie-Laure Tirelle

Déléguée Laïcité du SE-UNSA

Mesdames, Messieurs,
Chers défenseurs de la laïcité,



Quand on parle de laïcité, on évoque souvent un principe qui paraît pour beaucoup comme abstrait, gravé dans le marbre de la loi dont nous fêterons les 120 ans mardi.

Pour le SE-UNSA, la laïcité est d'abord une réalité vivante, un engagement concret qui se vit chaque jour dans les écoles, les collèges et les lycées de France. Elle est ce qui permet à chaque élève, quelles que soient ses origines ou ses convictions, de grandir librement, de se construire sans pression, et de devenir un citoyen éclairé.

La laïcité est le socle de notre École publique, comme elle est le socle du SE-Unsa

L'école publique laïque n'est pas seulement un héritage, c'est une construction et un combat permanents.

Pour y parvenir, nous exigeons d'abord une formation solide pour tous les personnels de l'Éducation nationale, enseignants, CPE, PsyEN, AED et AESH.

Comment pourrait-on exiger des personnels qu'ils fassent briller, vivre mais aussi respecter la laïcité s'ils ne sont pas outillés pour le faire ? Aujourd'hui, trop de collègues se sentent démunis face à des situations complexes : refus de cours au nom de convictions religieuses, contestations de programmes, ou pressions communautaristes. Le SE-UNSA demande des formations initiales et continues renforcées, accessibles à tous, pour que chacun puisse agir avec fermeté et pédagogie.

On n'a trop longtemps considéré la laïcité comme faisant partie naturellement du bagage des personnels une fois la barrière du recrutement passée. La laïcité ne s'improvise pas : elle s'apprend, se comprend et se transmet. C'est dans la pratique quotidienne que ce principe prend tout son sens.

Elle ne se décrète pas. Elle se vit dans les classes, où chaque élève doit pouvoir s'exprimer sans crainte ; dans les cours de récréation, où la neutralité des locaux scolaires garantit un cadre protecteur ; dans les cantines, les sorties scolaires ou les projets éducatifs qui font de la diversité une richesse et non une source de division.

La laïcité c'est la liberté avant tout !

Loin d'une contrainte, elle est une liberté : celle de croire ou de ne pas croire, de changer de conviction, celle d'apprendre dans un espace neutre, à l'abri des dogmes.

C'est pourquoi nous défendons un enseignement des faits religieux qui soit objectif, historique et critique, pour que les élèves puissent se forger leur propre jugement.

C'est pourquoi nous luttons contre toutes les formes de discriminations, qu'elles soient liées à la religion, à l'origine ou au genre. Car une école qui exclut ou qui stigmatise trahit sa mission républicaine.

La laïcité protège

Face à la montée des communautarismes et des séparatismes, l'école publique laïque est plus que jamais un rempart.

Nous acteurs de l'École publique et laïque, au SE-UNSA alertons depuis des années sur les tentatives de déstabilisation de notre institution : écoles hors contrat sectaires, refus de mixité, instrumentalisation politique de la religion. Ces dérives menacent non seulement la cohésion nationale, mais aussi la liberté de conscience des enfants, dont l'esprit est en construction. Nous ne pouvons pas accepter que des pressions extérieures ou des revendications identitaires viennent fragiliser ce qui fait le cœur de notre école : son universalisme.

Nous agissons pour dénoncer ces atteintes, soutenir les personnels en difficulté, et renforcer les partenariats avec des associations laïques et des institutions comme le Comité national d'action laïque au sein duquel nous travaillons avec des organisations ici présentes. La réponse aux séparatismes ne peut être que collective, et elle passe par une école publique forte, dotée des moyens nécessaires pour accueillir tous les élèves, sans distinction.

La laïcité se défend et se protège ensemble

Notre engagement SE-Unsa au sein du CNAL rappelle une évidence : les enfants sont les premiers concernés par la laïcité. Leur liberté de conscience doit être préservée contre toute forme de pression. L'école doit rester ce lieu unique où aucun enfant n'est assigné à une identité religieuse ou culturelle, où chacun peut grandir en développant son esprit critique.

C'est pourquoi nous exigeons des programmes scolaires qui ne soient pas instrumentalisés par une idéologie ou une idée politique, une vigilance accrue contre les dérives sectaires, et une éducation à la citoyenneté qui donne à chaque élève les clés pour comprendre que la laïcité est une chance, et non une menace.

Vous l'aurez compris à travers mon propos, la laïcité c'est un projet de société qui se réinvente chaque jour notamment au sein des classes publiques.

Le SE-UNSA, aux côtés des personnels, des parents et des élèves, continuera à porter cette exigence. Parce que l'école qui incarne la laïcité, c'est l'école publique. Une école qui protège, qui émancipe, et qui rassemble. Une école où chaque enfant, quelles que soient ses origines ou ses croyances, trouve sa place dans le respect des valeurs républicaines.

Ce combat est le nôtre. Il est celui de tous ceux qui croient en une école des libertés, juste, exigeante et inclusive. Continuons à le mener ensemble, avec détermination et optimisme.

Je vous remercie.

Sylvie Braibant

Les Amis de la Commune de Paris 1871

La laïcité et la Commune de Paris



▶ Vidéo

Le 9 décembre 2025, nous commémorons les 120 ans de la loi de 1905 relative à la séparation des églises et de l'Etat. Rappelons qu'en avril 1871, la Commune de Paris adoptait un décret précurseur.

Les Parisiennes et les Parisiens de 1789 et de 1871 se tendent la main par-dessus le 19^{ème} siècle, les révolutions en France de 1830 et de 1848. De la liberté de conscience inscrite dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 au décret de la Commune de Paris publié le 3 avril 1871 relatif à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, le chemin sera long. Selon la formule consacrée, l'alliance du sabre et du goupillon tentera de maintenir la société sous la coupe du dogme politique et religieux. Cependant

des protestations issues des courants républicains et du monde ouvrier, socialiste, exigent cette séparation. Dès 1850, Victor Hugo l'exprime à l'Assemblée nationale : « *L'Eglise chez elle, l'Etat chez lui* ».

Un principe de liberté

En mars 1871, Paris se lève et le 26 mars, une Assemblée est élue. L'urgence est partout, les quartiers, les services publics. Pourtant dès le 2 avril 1871, La Commune de Paris promulgue le décret sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, voté à l'unanimité. Elle s'appuie sur la notion de liberté, rappelons les deux premiers considérants : « *Considérant que le premier des principes de la République française est la liberté ; considérant que la liberté de conscience est la première des libertés* ». En opposition, elle souligne que « *le clergé a été le complice des crimes de la monarchie contre la liberté* ».

Aussi elle décrète dans son article 1 que « *l'Eglise est séparée de l'Etat* ». Certaines formules se retrouveront dans le texte de 1905. « *Le budget des cultes est supprimé* » et « *les biens dits de mainmorte, appartenant aux congrégations religieuses, sont déclarés propriété nationale* », ils feront l'objet d'une enquête administrative. Soulignons que la Commune considérait que ce budget des cultes était contraire à la liberté de conscience car il imposait « *les citoyens contre leur propre foi* » ou leur absence de foi. Gustave Lefrançais, élu à la Commune dans le IV^e arrondissement, répond aux adversaires qui accusent la Commune de spolier les congrégations : « *Quant à la reprise des biens de mainmorte, et de tous les biens appartenant aux corporations religieuses, il suffit de remonter à la source originelle de ces biens pour comprendre que le décret ne faisait que restituer à la Nation ce qui lui appartenait de droit et que détenaient indûment les corporations dépossédées* ».

Une mise en œuvre immédiate

Malgré les assauts des troupes versaillaises, la Commune met en place ce principe de laïcité. Les lieux de culte sont ouverts aux pratiques religieuses dans la journée et réservés aux réunions des clubs notamment de femmes le soir.

Les rivalités sont mineures.

Les délégués de la Société « *L'éducation nouvelle* » ont remis le 1^{er} avril une requête aux membres de la Commune. Ils demandent que l'instruction religieuse ou dogmatique soit laissée tout entière à l'initiative et à la direction des familles et qu'elle soit immédiatement et radicalement supprimée pour les deux sexes, dans toutes les écoles, dans tous les établissements dont les frais sont payés par l'impôt

Par un décret du 19 mai 1871, la Commune crée l'école laïque, gratuite et obligatoire s'appuyant sur les initiatives des quartiers relayées par la Commission de l'Enseignement présidée par Edouard Vaillant. Auparavant les sections parisiennes de l'AIT dès le 23 mars exigent « *une instruction gratuite, laïque et intégrale* ». La municipalité du 20^{ème} arrondissement fournit gratuitement matériel scolaire, vêtements et repas. Le 23 avril, celle du 3^{ème} arrondissement confie la direction de trois écoles congréganistes à des instituteurs laïques.

Une commission est créée le 22 avril pour organiser l'enseignement dans les écoles de filles. Dans les hôpitaux, un appel est lancé pour recruter du personnel laïque. La gestion d'autres services, comme les bureaux de bienfaisance, seront laïcisés.

En 72 jours, les bases sont posées d'une société laïque, respectueuse des libertés. Après l'assassinat de milliers de personnes lors de la Semaine sanglante, la France subira le poids de l'ordre moral. La construction du Sacré-Cœur en reste un symbole. Pourtant 120 ans après la Commune de Paris, l'idée est toujours debout grâce à la loi de 1905 mais restons vigilants.

KEITH PORTEOUS WOOD

Président de la National Secular Society
de Grande-Bretagne

Porte-parole de l'Association Internationale
de la Libre Pensée



En tant que francophile, j'ai été surpris et horrifié de découvrir, dans le cadre de mon travail sur les abus sexuels commis par des membres du clergé, principalement pour les Nations Unies, des preuves irréfutables que l'État français est institutionnellement soumis à l'Église catholique (1).

Malgré la montagne de preuves d'abus sexuels commis par des membres du clergé sur des enfants, les deux chambres du Parlement n'ont pas eu le courage d'ouvrir une enquête indépendante. Au lieu de cela, elles ont exhorté l'Église à s'autocontrôler, ce qui revient à demander à un enfant de corriger ses propres devoirs.

L'Église a mis en place une commission d'enquête (CIASE) (2) et j'ai fait de nombreuses suggestions à son président, critiquant en particulier le fait que la CIASE n'ait pas recommandé, comme l'avait demandé l'ONU, « l'établissement de règles, de mécanismes et de procédures clairs pour le signalement obligatoire à la justice de tous les cas présumés d'abus sexuels et d'exploitation d'enfants ». (3)

Cependant, il faut reconnaître que la CIASE a fait appel à des statisticiens pour estimer le nombre de mineurs ayant été victimes d'abus dans le cadre de l'Église catholique française depuis 1950. Ils ont conclu qu'il y en avait 330 000, ce qui suggère qu'il y a probablement eu plus d'un million de cas d'abus de ce type. Alors, pourquoi n'y a-t-il pratiquement eu aucune poursuite contre les auteurs de ces abus ou contre ceux qui n'ont pas signalé les cas dont ils avaient connaissance ? Je pense que cela s'explique par un échec institutionnel quasi total de la police et du système pénal français à tous les niveaux.

Le plus haut dignitaire catholique français, le cardinal Barbarin, n'a pas nié avoir omis de signaler qu'il avait connaissance d'un ecclésiastique qui avait abusé de nombreux scouts, dont le nombre serait supérieur à 3 000, et a été condamné pour cette omission. La condamnation a été prononcée malgré le refus du procureur de la République d'agir, puis sa tentative de saboter la poursuite judiciaire privée (couronnée de succès) financée par les victimes et la National Secular Society britannique, dont je suis le président. Les tribunaux de toutes les instances, y compris la Cour de cassation, se sont également inclinés devant l'Église en annulant cette

condamnation. Ils l'ont fait en statuant (de manière fallacieuse, à mon avis) que l'obligation de signaler les abus revenait à l'Église plutôt qu'aux victimes lorsqu'elles atteignaient l'âge adulte et étaient saines d'esprit. Ces tribunaux devaient savoir que la plupart des victimes ne révèlent jamais les abus subis et que celles qui le font ne le font généralement qu'à l'âge mûr. Mais ils ont tout de même rendu leur décision.

Le plus choquant a été l'action et l'inaction du gouvernement français jusqu'au plus haut niveau. Les représentants du gouvernement ont ignoré de manière flagrante toutes les questions posées par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, par écrit (4) et oralement, sur le seul sujet des abus commis par le clergé, malgré les rappels.

Le Comité a donc demandé des comptes à l'État partie (5) sur ses nombreuses lacunes en matière de protection des mineurs contre les abus commis par des membres du clergé.

Depuis lors, nous avons vu l'ancien Premier ministre Bayrou nier de manière peu crédible avoir eu connaissance des abus généralisés commis sur des élèves de l'école catholique privée de Bétharram, et être soutenu dans cette démarche par le président. (6)

Ces échecs démontrent comment, au cours de notre vie, des centaines de milliers de victimes innocentes ont souffert de manière intolérable, beaucoup d'entre elles voyant leur vie complètement ruinée par les actes criminels commis par des membres de l'Église. Pourtant, ces derniers sont restés largement impunis, car l'État, qui devrait protéger les plus vulnérables, s'est montré totalement indifférent à leurs souffrances et aux crimes commis.

La révolution de 1789 et les réformes de 1905 étaient censées empêcher l'Église d'être au-dessus des lois, mais je crains qu'elle le soit toujours. Nous devons faire beaucoup plus pour sensibiliser l'opinion publique à ce sujet et chercher à inverser cette tendance.

Notes

(1) tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=INT%2FCRC%2FNGO%2FFRA%2F50889&Lang=en

(2) [Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Eglise - CIASE](#)

(3) [concluding-observations-holy-see-crc-annotated-by-nss.pdf](#)

(4) tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CRC%2FC%2FFRA%2FQPR%2F6&Lang=en [para 21](#)

(5) <https://docs.un.org/en/CRC/C/FRA/CO/6-7> [paras 27 and 28](#)

(6) [French PM Bayrou denies covering up sexual abuse at Catholic school and French PM's office admits he did meet judge over Catholic school rape probe | Mediapart](#)

L'ÉCOLE LAÏQUE

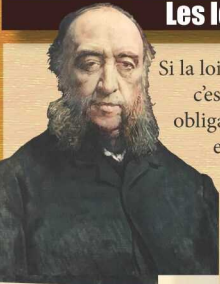
LA MÈRE DE TOUTES LES BATAILLES

Deux conceptions de l'éducation

Avec la loi Falloux de 1850, l'école est sous l'emprise de l'Église qui enseigne prière et résignation à la jeunesse française. Apprendre, c'est se séparer. Or, l'Église veut des fidèles. Les républicains, au contraire, valoriseront l'instruction en lui donnant pour mission d'émanciper par le développement de la pensée critique et la formation du citoyen.



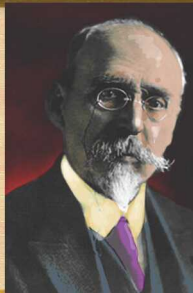
Les lois Ferry et l'oeuvre de Buisson



Si la loi du 16 juin 1881 rend l'école publique gratuite, c'est la loi du 28 mars 1882 qui rend l'instruction obligatoire pour les garçons et les filles de 6 à 13 ans et qui, en partie pour cette raison, laïcise l'éducation. L'enseignement moral et religieux est remplacé par l'enseignement moral et civique.

« L'instituteur à l'école, le curé à l'église, le maire à la mairie », écrit Ferdinand Buisson

dans son Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire.



La liberté de l'enseignement contre l'ingérence dogmatique.

Le prosélytisme religieux n'a plus sa place à l'école et l'appartenance confessionnelle ne saurait permettre de refuser un enseignement. La laïcisation des programmes assure un fondement rationnel et scientifique aux contenus disciplinaires.

« Le législateur (...) a eu pour premier objet de (...) distinguer enfin deux domaines trop longtemps confondus : celui des croyances, qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances, qui sont communes et indispensables à tous, de l'aveu de tous. »

Jules Ferry, Lettre adressée aux instituteurs, 17 novembre 1883

« La législation française est la seule qui ait établi le régime de la laïcité d'une logique complète : laïcité de l'enseignement, laïcité du personnel enseignant. Que faut-il entendre par laïcité de l'enseignement ? Nous estimons qu'il faut prendre ces mots dans le sens qui se présente le premier à l'esprit, c'est à dire dans leur acception la plus correcte et la plus simple : l'enseignement primaire est laïque, en ce qu'il ne se confond plus avec l'enseignement religieux. L'école, de confessionnelle qu'elle était, est devenue laïque, c'est à dire étrangère à toute église ; elle n'est plus seulement « mixte quant au culte », situation qui pendant longtemps a marqué pour ainsi dire, la transition entre les deux régimes : elle est « neutre quant au culte ». Les élèves de toutes les communions y sont indistinctement admis, mais les représentants d'aucune communion n'y ont plus d'autorité, n'y ont plus accès. C'est la séparation, si longtemps demandée en vain, de l'Église et de l'école. L'instituteur à l'école, le curé à l'église, le maire à la mairie. Nul ne peut se dire proscrit du domaine où il n'a pas entrée : c'est le fait même de la distinction des attributions qui n'a rien de blessant pour personne ni de préjudiciable pour aucun service. »

Ferdinand Buisson, Dictionnaire



INTERVENTIONS GROUPE 3

La Ligue de l'Enseignement
Hélène Lacassagne

FF de crémation

Confédération CGT
Gérard Ré

Ancien Député socialiste du
Portugal
Aires Rodriguez

Union Rationaliste (UR)
Emmanuelle Huisman-Perrin

SUD-ÉDUCATION
Théophile Poussot-Dajnak

Émancipation Tendance Inter-
syndicale
Quentin Dauphiné

SOMMAIRE

Hélène Lacassagne Présidente de la Ligue de l'Enseignement



Pour la ligue de l'enseignement, association complémentaire de l'école publique et mouvement laïque d'éducation populaire, faire vivre la LAÏCITE c'est faire vivre UNE EMANCIPATION EN ACTES.

La laïcité ne peut se concevoir sans la liberté. Elle suppose l'égalité en droits des citoyennes et des citoyens. Elle repose également sur l'acceptation fraternelle des différences, voire des identités en ne posant que deux conditions :

le droit absolu pour chacune et chacun de réélaborer ses appartenances, de s'en délier, d'y revenir, d'en changer

et quelles que soient ses convictions la nécessité pour chacune et chacune de respecter l'ordre public démocratiquement débattu et défini.

Ce rapide rappel permet de tordre le cou aux approximations et aux travestissements.

La laïcité n'est pas une simple tolérance, trop souvent réduite à ce que serait l'acceptation de l'erreur de l'autre. Elle n'est pas non plus une option, une alternative à la croyance. On peut être croyant, athée, agnostique, voire indifférent dans une République laïque. La laïcité n'est pas un courant culturel, une famille spirituelle, comme une religion ou une philosophie. La laïcité n'est pas une idéologie, une opinion. **ELLE est le principe juridique et politique qui permet la cohabitation paisible des différents courants idéologiques. Elle n'a de sens que comme garantie d'un vouloir vivre ensemble harmonieux, d'une sociabilité apaisée, d'autant plus que la société gagne en diversité culturelle.**

Aujourd'hui force est de constater que l'application des principes laïques dans une société devenue multiculturelle constitue un grand sujet de falsification. Or, la laïcité est un cadre **juridique et politique** permettant le respect en égale dignité toutes les personnes, d'où qu'elles viennent.

La diversité culturelle est un état de fait. Mais ce n'est pas elle qui menace l'unité de la société. Je le répète. Ce sont bien plutôt les inégalités croissantes et les discriminations.

Aussi, penser la laïcité aujourd'hui, s'engager à la défendre lorsqu'elle est fragilisée, dévoyée par les discours populistes, oblige à s'interroger sur la façon dont notre république démocratique laïque et sociale tient ou ne tient pas ses promesses.

Ce n'est pas non plus la laïcité qui aujourd'hui restreint les libertés publiques.

La multiplication des cas de pressions, de censure sur les œuvres le montre L'observatoire de la liberté de création pourrait le documenter.

Que dire enfin de la loi de 2021 sur les séparatismes. Que dire du CER ?

En premier lieu, pour notre mouvement laïque d'éducation populaire, il s'agit de faire œuvre de pédagogie, de former à l'esprit critique. « Former les esprits sans les conformer » disait Jean Rostand. Il importe de démontrer que quantité d'idées reçues, savamment entretenues, n'ont rien à voir avec la laïcité.

Pour exemples, il est vraisemblable qu'il faille approfondir ce travail de pédagogie sur un certain nombre de notions méritant d'être questionnées.

- ♦ Le concept de « sphère publique » ? que l'on voit de plus en plus confrontée à d'autres notions, comme celle « d'espace public », de « lieux publics », de « domaine public ».
- ♦ La question de l'universalisme aussi ? Quelle sociabilité dans une société multiculturelle, quels communs ?

N'avons-nous pas à approfondir des sujets tels que la question de l'identité, par exemple, qu'il conviendrait de travailler contre les logiques xénophobes et d'assignations. L'identité n'est pas scandaleuse, à la condition d'être éclairée par la fraternité.

L'histoire nous le démontre, la laïcité est un construit patient, résultat de combats, susceptible de réversibilité. Seule la démocratie est de nature à lui offrir un cadre de développement. La très préoccupante progression des extrêmes droites marque un affaiblissement de la culture laïque, cette culture émancipatrice. Ceux qui dévoient le principe de laïcité se trouvent aujourd'hui renforcés pour poursuivre leur démarche d'instrumentalisation.

Condorcet disait : « *Plus un peuple est éclairé plus ses suffrages sont difficiles à surprendre. Même sous la constitution la plus libre, un peuple ignorant est esclave.* »

La ligue de l'enseignement est née pour éradiquer l'ignorance. Aujourd'hui, elle fait le choix de s'engager à ... vaincre le mensonge.

Face à l'urgence démocratique, réaffirmons et enseignons le principe de laïcité, nourri de liberté, d'égalité, et de fraternité.

Frédérique Plaisant

Présidente

Fédération Française de Crémation

(Message lu par Daniel Verba)



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CRÉMATION

50 rue Rodier B.P. 411.09

75423 PARIS Cedex 09

Tel : 01 45 26 33 07



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Elus,
Chers ami(e)s,

La Fédération Française de Crémation vous remercie chaleureusement pour cette invitation à participer à cette mobilisation laïque. Malgré notre absence physique, il était important de pouvoir être à vos côtés par les paroles !

Cette invitation nous permet de souligner et conforter les liens de Fraternité Humaniste qui nous unissent depuis fort longtemps. Sans vouloir remonter aux Lumières, bien que sans aucun doute, ceux-ci ont promu la vision

sur laquelle la modernité se fonde, cet idéal philosophique illustré par les Encyclopédistes a souligné le désir de vivre son quotidien suivant sa propre liberté de choix et de conscience.

Pour nous, crématisés, toujours en recherche de sens et d'éthique, afin de construire nos chantiers présents comme futurs, nous n'oublions pas, pour autant, notre histoire et nos fondements. Ce sont bien « des libres Penseurs », des Républicains, des Laïques, des Francs-Maçons, des Femmes et des Hommes insoumis parfois qui, dans la dynamique de l'émancipation et du combat de la raison, ont pu porter deux évolutions notables :

- ♦ La Liberté de choix, qui découle de la Liberté de Conscience, pour nos obsèques à la fin du 19^e siècle.
- ♦ La Liberté de Conscience par la Loi du 09/12/1905.

La laïcité est pour nous, comme pour vous, chers amis, la condition nécessaire à la formation des citoyens pour qu'ils puissent penser par eux-mêmes, indépendamment de tous dogmes, avec un regard critique sur leur environnement.

Elle est un élément déterminant de la construction d'une société plus juste, une société dans laquelle le Peuple souverain prend son destin en main. Elle ne sera, d'ailleurs, « ni ouverte, ni fermée, ni positive, ni tolérante, ni plurielle » car, en lui ajoutant un adjectif, on la transgresse, on la bafoue, on en dénature le concept même

Nul besoin, donc, de la qualifier ! La Laïcité, telle que nous la donne à voir et pratiquer la Loi de 1905, est un principe de grande modernité. Elle ne professe aucune croyance dogmatique, mais elle recommande en toutes circonstances, l'exercice d'une pensée libre faisant appel à la tolérance et à la raison comme au libre examen.

C'est d'ailleurs pour cela que nos organisations respectives peuvent se rassembler dans le cadre de certains combats sociétaux.

Parce que la Laïcité est par nature éthique, elle doit être un recours contre toutes les guerres « saintes », ce fléau de l'humanité car, elle seule, peut s'opposer à la montée de tous les intégrismes, à tous les fondamentalismes, à tous les communautarismes, comme au retour de la barbarie ordinaire.

Oui, la Fédération Française de Crémation travaille selon un idéal et des convictions qui conduisent au respect et à la dignité dus à la personne humaine, notamment par l'accompagnement et l'information des Citoyens, trop souvent considérés, dans le domaine funéraire, non pas comme des usagers mais comme de captifs clients. Notre leitmotiv étant de laisser la Terre aux vivants.

Le domaine du funéraire doit rester indissociable du Service public et soyez bien certains qu'en la matière les appétits du privé sont insatiables et omniprésents.

Ainsi, quel est l'intérêt de cet article de la Loi du 19 décembre 2008, donnant la possibilité de conserver une urne funéraire dans un lieu de culte ? Les crématoriums peuvent répondre aux exigences du service, mais des lieux de cultes ? Ils deviennent des cimetières intermédiaires. Moyennant finances du dépôt provisoire ?

Par ailleurs, en permanence, il nous faut rester vigilants face aux tentatives du privé pour créer et gérer des cimetières ou équipements cinéraires ! Cela doit rester dans le Service public, sur les bases de la neutralité et de l'égalité d'accès, sous une véritable surveillance et un réel contrôle des élus et ne pas se transformer en lieux communautaristes.

Alors, la Fédération Française de Crémation pose une idée concrète que, peut-être, ensemble, nous pourrions défendre, face à l'offensive mercantile des opérateurs, banques et assurances « funéraires » ?

Notre naissance est, pour partie, prise en charge par la Société. Pourquoi la Société ne prendrait-elle pas en charge notre mort ? Après tout, on ne meurt qu'une fois ! Face aux difficultés financières de plus en plus lourdes, au vu des différentes charges payées tout au long de notre vivant, ne serait-il pas juste que le Collectif prenne en charge cette dépense au titre de la Solidarité ? Ne serait-ce pas là un moyen de faire baisser les coûts, si l'Etat devait assumer pour tous et chacun des obsèques minimales, quitte à ce que la famille cofinance les exigences supplémentaires ? Tout reste à faire !

Attachée à nos valeurs de Liberté, de Laïcité, de dignité visant à maintenir l'être humain au cœur de l'action, la F.F.C. demeure à vos côtés... Je forme le vœu que nous restions unis et que nous gardions l'espoir d'une société plus juste, plus libre, plus fraternelle !

Vive la Liberté, l'Égalité, la Fraternité et la Laïcité !



Je commencerai par dire que la CGT est très attachée aux libertés, individuelles, de conscience, d'expression ou syndicales et à son indépendance vis-à-vis des courants politiques et religieux.

Nos statuts sont très clairs de ce point de vue-là, c'est déjà affirmé dans la Charte d'Amiens.

La loi de 1905 permet la liberté de conscience et d'expression, l'égalité de tous les citoyens.es devant la loi et les services publics. Il s'agit de la neutralité de l'Etat et de la liberté religieuse.

Cette loi, contrairement à ce que l'on essaie de nous faire croire dans la période, elle vise à favoriser le vivre ensemble et le respect des différences.

Notre préoccupation, c'est le respect de certaines valeurs et la volonté de faire avancer ensemble le progrès social en ne plaçant aucune opinion au-dessus des autres, contribuant ainsi à l'égalité républicaine.

Chacun reste libre de son expression publique dès lors qu'elle ne met pas en cause d'autres libertés.

Pour la CGT, la laïcité est la même pour tous ! Il ne s'agit pas de défendre une religion plus qu'une autre. Au contraire, nous revendiquons le droit de les critiquer toutes, et rappelons que dans une démocratie laïque nous avons même le droit de blasphémer : c'est la liberté d'expression

Pour la CGT, la laïcité est indissociable des valeurs de la République au sens littéral : respect du triptyque Liberté - Égalité - Fraternité

Pour ce qui est des services publics la laïcité est intrinsèque à la neutralité des services publics. C'est justement pour respecter cette neutralité qu'il y a un statut des la fonction publique qui est commun à tous les fonctionnaires, avec un concours pour garantir un accès à l'emploi public non discriminant. La mise à mal du statut est de ce point de vue là une bien mauvaise nouvelle. L'embauche de contractuels peut par exemple développer soit la discrimination soit le clientélisme y compris identitaire.

Ce que nous constatons c'est que Le principe de neutralité est de plus en plus souvent mis en avant par les employeurs publics pour porter atteinte à la liberté d'expression des agents publics. Son utilisation abusive met clairement en danger la liberté d'expression des agents publics, notamment les des militants et militantes syndicales, qui font régulièrement l'objet de sanctions abusives.

Nous rappelons Que la loi de 1905 prévoit que c'est l'État qui doit être laïque. Pas les personnes, ni les sociétés privées.

Dans le privé des remises en cause des libertés fondamentales inquiétantes.

Signer un contrat de travail, c'est accepter d'effectuer un travail subordonné en se pliant à un certain nombre de contraintes. Mais ce n'est nullement renoncer à ses droits fondamentaux. On voit se multiplier les tentatives d'imposer un principe de neutralité

C'est inacceptable. Ce qui peut conduire à une remise en cause de la liberté d'expression.

Les libertés individuelles et celle du culte doit être respectée. Ce qui est bien entendu loin d'être le cas. Nous constatons au contraire que ce que l'on demande aux travailleurs aux travailleuses c'est de nier, d'effacer leur appartenance religieuse.

Les actes racistes antisémites Islamophobes se développent sur les lieux de travail. Nous constatons très souvent de la part des directions soit carrément un déni sur la nature des actes discriminatoires ou au mieux une réaction très en deçà de ce qu'il serait nécessaire pour faire cesser les agissements.

Que ça soit dans le secteur privé ou dans la fonction publique, au lendemain des attentats, des lois successives de lutte contre le terrorisme et la radicalisation ont été mises en place.

Le légitime combat contre celles et ceux qui se rendent coupables d'actes irréparables et intolérables est aussi celui de la CGT, sans ambiguïté ni réserve, mais nous ne pouvons que constater que les textes législatifs et notamment la loi sécurité Globale plutôt que de lutter contre ce pourquoi elles ont été faites sont des instruments de répression dangereuses pour les libertés.

Dans la période ces textes liberticides qui se succèdent ne permettent nullement d'améliorer la prévention de ces crimes odieux.

C'est dans ce contexte que Nous constatons un accroissement du nombre de procédures à l'encontre de militant-es notamment syndicaux pour des motifs liés à la liberté d'expression, dans le cadre de leur activité syndicale, dont cette semaine notre Secrétaire Générale Sophie Binet, ou moi-même pour diffamation.

Pour d'autres dirigeants-es de la CGT, le motif invoqué est celui d'apologie du terrorisme. Comme c'est le cas pour Jean Paul Delescault

Par ailleurs nombre de militant-es sont également inquiétés par que supposément musulmans et travaillant par exemple dans les activités aéroportuaires, sont parfois soupçonnés d'être en lien avec une activité terroriste, sur le simple fait qu'ils sont supposés être musulman. C'est particulièrement inquiétant.

En fait les racismes sont plus que jamais utilisés pour nous opposer les uns contre les autres alors que la laïcité c'est l'inverse. Nous dénonçons avec force l'exaltation de la paroles raciste et xénophobes, décomplexées et assumées par une partie de la classe politique et de certains médias dans un contexte mondial de montée de l'extrême droite.

Aires Rodrigues

Ancien Député socialiste du Portugal

Chers amis et camarades



C'est une énorme fierté être ici aujourd'hui à commémorer le cent vingtième anniversaire de la loi de la séparation de l'Église et de l'État, en France, loi qui, il y a cinquante ans, a été un phare d'une énorme importance, pour aider à inscrire ce même principe dans la Constitution portugaise de 1975, avec la liberté de conscience.

Cela après une dictature qui a duré plus de 48 ans et sur laquelle l'Église Catholique a joué un rôle majeur. Dictature qui venait de s'effondrer par un coup de militaires et dont les jeunes, les travailleurs, saisissant l'occasion, se mobilisant dans la rue démantelaient les vieilles institutions de l'ancien régime.

En même temps, les remplaçant par des nouvelles organisations comme les Commissions de Travailleurs dans les entreprises, les Commissions de Locataires dans les quartiers, les Commissions d'Usagers dans les Hôpitaux et aussi, dans les écoles et universités, des Commissions d'Enseignants et d'Étudiants. Dans le sud du pays, occupant et confisquant les grands propriétaires *terriens*, les ouvriers agricoles ouvraient la route à une véritable réforme agraire.

Ce processus de mobilisation révolutionnaire avait au centre la fin d'une guerre coloniale qui durait depuis quatorze ans et qui avait fait des milliers de morts, d'estropiés et de traumatisés, d'un côté et de l'autre de la barricade.

Ma participation active et directe dans le processus révolutionnaire en cours, m'a permis d'être élu comme député à l'Assemblée Constituante et à faire inscrire dans la Constitution portugaise les principales conquêtes sociales et démocratiques de la révolution d'Avril, entre autres : - le droit à la santé, comme un droit universel et gratuit ; le droit à l'éducation, au logement, à la Sécurité Sociale ; le droit de grève comme un droit inaliénable ; le droit à la libre constitution d'organisations syndicales et de Commissions de Travailleurs.

Et voilà pourquoi je suis très fier d'être présent ici, remerciant les organisateurs de cette initiative internationale en faveur de la défense de la laïcité, au moment même où toutes ces conquêtes sont mises en cause par un gouvernement portugais de droite, subordonné à la politique de guerre de l'impérialisme américain et de ses institutions militaires, comme l'OTAN. Et comme nous tous pouvons constater, par les différentes interventions qui ont déjà eu lieu, venues des différents horizons, nous assistons à une offensive généralisée, utilisant le prétexte des migrations, avec des vraies campagnes xénophobes, visant en réalité démanteler la classe ouvrière en tant que classe organisée.

Mais nous assistons aussi à une résistance généralisée à cette offensive qui se matérialise dans les manifestations de solidarité avec le peuple palestinien, qui ont amené à la rue des millions de personnes, dans tous les coins du monde et, dans les initiatives internationales comme celle du 5 octobre dernier, à Paris, « *pas un centime, pas une arme, pas une vie pour la guerre* », qui a rassemblé des délégués de 19 pays, parmi lesquels, une délégation portugaise.

C'est cette articulation internationale qu'il faut continuer et poursuivre et d'où, pour cela aussi l'importance de ce meeting.

Pour conclure, j'informe qu'au Portugal la résistance va continuer.

Est en route la préparation d'une grève générale pour le 11 décembre, convoquée, pour la première fois depuis onze ans, par les deux centrales syndicales, la CGTP et l'UGT, contre la loi de « la contre-réforme du travail », qui est un vrai levier pour démanteler les droits du travail des travailleurs portugais, notamment le droit de grève dans sa plénitude.

À bas la xénophobie ! Vive la laïcité !

Vive la classe ouvrière mondiale !



Foule et soldats le 25 avril 1974 sur la place du Carmo où se trouve le quartier général de la Garde Nationale Républicaine.

Source : Centre de documentation du 25 avril

Emmanuelle Huisman Perrin

Union Rationaliste



Résister en rationaliste aux instrumentalisation de la laïcité



Célébrer la loi de 1905 c'est aussi pour les militants rationalistes que nous sommes, apercevoir et dénoncer les dévoiements, les attaques, les transformations que la laïcité subit. Nous n'avons pas cessé depuis la fondation de l'UR de penser et de défendre une conception libérale de la laïcité. Nous avons ouvert nos colonnes, nos tribunes et nos émissions à Emile Poulat, Jean Baubérot, Jean Boussinesq, Catherine Kintzler, Jean Paul Scott, Gérard Fussman, Stéphanie Hennette Vauchez, Valentine Zuber, Jean-Louis Bianco, Jean Paul Jouary, Alain Policar. Mais cette orientation libérale ne s'est pas toujours assise sans heurts. Je voudrais évoquer ici trois exemples des discussions toujours vives, des tensions, des débats que la laïcité engage au sein de l'Union rationaliste.

La commission Stasi. Un petit rappel sur cette commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité. Elle est mise en place par Jacques Chirac, le 3 juillet 2003, après les affaires de Creil et de Montfermeil. Pendant trois mois cette commission auditionne 140 personnes et notamment notre association autour de la question du foulard. Jacques Chirac souhaite néanmoins que la commission étende sa réflexion de façon plus large, sur la place de laïcité dans le monde du travail, les lieux publics, les services publics. Trois représentants de l'Union rationaliste défendent une position nuancée et réfléchi : Jean Pierre Kahane, mathématicien et président de l'UR, Gérard Fussman, orientaliste et secrétaire général, et Guy Bruit professeur de lettres modernes, vice-président de l'UR. Ils y dénoncent la crispation inutile autour du foulard, l'instrumentalisation probable par des religieux de cette affaire et la nécessité pour l'Ecole d'accueillir sans exclure et reléguer. Leur position restera minoritaire à l'Union rationaliste comme dans les conséquences de la commission Stasi qui aboutit à la loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux à l'école introduisant des modifications contraires à l'esprit de la loi de 1905.

La nomination d'Alain Policar au Conseil des sages de la laïcité et son renvoi. A nouveau un petit rappel historique est nécessaire. Après la dissolution de l'Observatoire de la laïcité créé en 2007 par Jacques Chirac et démis par le gouvernement de Jean Castex en 2021, jugé trop laxiste vis-à-vis de l'Islam, Jean-Michel Blanquer au ministère de l'Education nationale officialise le Conseil des Sages de la laïcité.

À ce conseil, présidé par Dominique Schnapper et composé de 15 membres, le ministre Pap N'Diaye nomme en 2023, dans une perspective pluraliste, cinq nouveaux

membres pour un mandat de quatre ans afin de contrebalancer l'orientation néo-laïque et nationale-républicaine de ce conseil, parmi eux Alain Policar, politiste et membre de l'Union Rationaliste. À peine un an après sa nomination qui avait été dénigrée par le Conseil des sages et notamment sa présidente, il est démis par la ministre de l'Éducation nationale Nicole Belloubet très clairement pour des raisons politiques.

Alain Policar critique la loi de 2004 sur le port des signes religieux à l'école et préfère à une laïcité intransigeante que certains qualifient « de combat » une laïcité inclusive qui intègre dans l'école de la République tous les élèves.

La question de l'euthanasie. Dernière illustration de nos réflexions et questionnements à l'Union rationaliste sur les instrumentalisations de la loi de 1905, la question du droit à mourir. Le début et la fin de la vie ont été pendant très longtemps la chasse gardée des religieux et notamment, en France, de l'Église catholique qui a ainsi tenu les registres paroissiaux jusqu'à la création de l'État civil par la loi du 20 septembre 1792. Cette mainmise de l'Église semble perdurer de façon insidieuse et pas toujours reconnue lors de la fin de vie. On ne sait pas suffisamment que la SFAP (Société française d'accompagnement et de soins palliatifs) est une société savante très puissante où un fort courant de catholiques traditionnalistes s'opposent à toute loi et toute pratique permettant en France l'euthanasie active. La SFAP oppose comme deux attitudes résolument inconciliables soins palliatifs et droit à mourir dans la dignité. Or si les unités de soins palliatifs, leurs antennes mobiles font souvent un travail d'une très grande humanité, certains refusent encore l'aide à mourir même lors de souffrances insoutenables et choisissent d'attendre une mort dite « naturelle » en laissant prétendument à Dieu la date et l'heure du trépas. Dénoncer les méfaits de cette idéologie rétrograde semble une nécessité du combat laïque.



Le 9 décembre prochain, notre pays célèbre les 120 ans de la loi de 1905, cette loi fondamentale qui a posé les bases de la séparation des Églises et de l'État, et qui garantit à chacune et chacun la liberté de conscience, la liberté de croire ou de ne pas croire, et la neutralité absolue des institutions publiques en matière religieuse.

Pourtant, un siècle plus tard, force est de constater que cet héritage précieux est trop souvent oublié, contourné, parfois même dévoyé, y compris par l'État qui devrait en être le premier garant.

Une laïcité trahie : le financement massif de l'enseignement privé

La loi de 1905 proclame clairement que l'État ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte. Et pourtant, aujourd'hui en France, un élève sur cinq est scolarisé dans l'enseignement privé, à 97 % catholique, et financé à hauteur de 10 milliards d'euros par an.

Les lois Debré de 1959 et Carle de 2009 ont institutionnalisé ce financement, faisant supporter à l'État et aux collectivités le coût des salaires et de nombreux investissements. Le privé reçoit ainsi 73 % de son budget en fonds publics, alors même qu'il est l'un des principaux acteurs de la ségrégation sociale : plus de 40 % des élèves qui le fréquentent viennent des familles les plus aisées, contre seulement 10 % d'élèves boursiers.

Ce financement massif du privé met en concurrence l'école publique avec une école ségréguée, réservée aux catégories sociales favorisées. Il affaiblit les établissements d'éducation prioritaire et renforce les inégalités.

SUD éducation réaffirme donc une revendication simple et conforme à l'esprit de 1905 : pas un euro pour l'enseignement privé, la nationalisation de l'ensemble des établissements privés sans indemnité ni rachat et l'intégration de ses personnels dans l'Éducation nationale.

Une laïcité dévoyée : quand la neutralité devient contrôle et suspicion

Depuis trop longtemps, la laïcité, principe d'impartialité et de liberté, est utilisée comme un outil de stigmatisation, en particulier contre les personnes musulmanes. La loi de 2004, qui interdit les signes religieux ostensibles aux élèves, marque un tournant : pour la première fois, la laïcité est appliquée aux usagers et usagères du service public, contrairement à l'esprit de 1905.

C'est une loi qui institutionnalise une discrimination islamophobe, sexiste et qui nie les droits des enfants.

Cette loi et les circulaires qui en découlent ont ouvert la voie à un cadre abusif de surveillance, notamment envers les élèves musulmanes ou supposées telles. On contrôle la taille des bandeaux, la longueur des robes, la présence d'une capuche ; on exige des AED qu'ils et elles refusent l'entrée à certaines élèves ; on convoque, on sanctionne, on stigmatise.

Ces pratiques créent un climat d'hostilité, de suspicion et d'exclusion, qui nie la capacité des élèves à réfléchir par eux-mêmes et contredit le Code de l'éducation qui garantit le respect de toutes les croyances, mais aussi des textes internationaux comme la convention internationale des droits de l'enfant.

Nous voyons les mêmes dérives dans l'enseignement supérieur, où les étudiantes portant le foulard subissent discriminations, obstacles administratifs, préjugés. La liberté des femmes de porter ou non le voile doit être pleinement garantie, dans le respect du principe même de laïcité.

SUD éducation revendique l'abrogation de la loi de 2004 et de toutes les circulaires islamophobes, ainsi que la fin des sanctions envers les personnels qui s'opposent à ces dérives.

Pour une laïcité authentique : liberté de conscience, égalité, émancipation

La laïcité n'est ni un dogme, ni un instrument disciplinaire. Elle est un principe d'émancipation, de protection, de neutralité de l'État, et non de contrôle des individus.

Elle doit permettre une école ouverte à tous et toutes, qui n'exclut, ne discrimine ni ne stigmatise,

À l'heure où montent les discriminations, le racisme et les idées d'extrême droite, il est plus urgent que jamais de défendre une laïcité qui protège, qui rassemble et qui libère.

La loi de 1905 fête ses 120 ans. Elle n'a pas besoin d'être réécrite :

Elle a besoin d'être appliquée.

SUD éducation rappelle que l'État doit être impartial, que l'école doit être un lieu d'émancipation, que la neutralité s'applique à l'institution, jamais aux élèves, jamais aux citoyens.

Vive l'École publique, vive la laïcité de 1905, et vive la liberté de conscience !

Bonjour camarades,



Je m'exprime au titre d'Émancipation tendance intersyndicale. Nous sommes une tendance de syndicalistes du monde de l'Éducation, issue du syndicalisme révolutionnaire. Vous ne serez donc pas surpris et surprises si mon propos tournera beaucoup autour de l'école.

Nous sommes dans une situation qui évolue. Ainsi, depuis deux ans les révélations s'enchaînent sur le scandale autour de l'enseignement catholique. L'enseignement catholique c'est le favoritisme et le clientélisme ; l'enseignement catholique ce sont des financements publics massifs au détriment de l'école publique ; l'enseignement catholique ce sont les maltraitements que subit une partie de la jeunesse scolarisée ; et enfin l'enseignement catholique, ce sont des complicités au plus haut

niveau de l'État.

Et aujourd'hui il est de plus en plus visible que l'enseignement catholique c'est une école de classe, une école conçue par et pour la bourgeoisie, et dans ses propres intérêts.

Dans le même temps l'école publique et sa jeunesse sont en souffrance : classes surchargées, inclusion scolaire sacrifiée, "réformes" de sélection sociale, stigmatisation islamophobe d'une partie de la jeunesse du fait de ses origines... et maintenant c'est aussi la répression policière de la jeunesse des quartiers populaires, et c'est aussi la volonté d'un embrigadement militariste pour que la jeunesse accepte de se soumettre, pour qu'elle accepte de se sacrifier pour les intérêts d'un gouvernement oppressif et réactionnaire. L'armée n'a rien à faire dans l'école publique !

Mais là aussi la situation évolue : la reconnaissance du saccage subi par l'école publique – l'école qui scolarise tous les enfants – avance. De même qu'avance la reconnaissance du rôle joué par l'enseignement catholique. Pour la première fois, un sondage montre que la majorité de la population souhaite la fin du financement public de l'enseignement privé, autrement dit l'abrogation des lois anti-laïques à commencer par la loi Debré ! Une partie des sondés pose même la question de la fin de l'enseignement catholique, autrement dit la nationalisation laïque de l'enseignement privé ! C'est le résultat d'un long travail politique et idéologique, travail qui est appelé à se poursuivre !

Faire de l'école publique un outil d'émancipation et d'épanouissement, qui accueille toute la jeunesse au lieu de la stigmatiser et de faire le jeu du racisme d'État, est la conséquence logique de l'action pour la laïcité des institutions. Pour cela il faut la loi de 1905, rien que la loi de 1905 mais toute la loi de 1905, et donc l'abrogation de la loi Debré !

UNE LOI INCOMPLÈTE LES RECULS



Les Concordats

Après la guerre de 1914-1918, la réintégration des départements précédemment occupés par l'Allemagne n'a pas – contrairement aux intentions exprimées en 1905 – mis fin au « Concordat » de 1801. En Alsace, non seulement les cultes sont reconnus, mais ils bénéficient d'avantages non négligeables : cours religieux dans l'école publique, paiement des salaires des officiers du culte, le personnel administratif laïc des cultes pour plusieurs dizaines de millions d'euros par an. Il en est de même dans nombre de collectivités d'outre-mer, notamment en Guyane où le département verse les salaires des ministres du culte catholique en application d'une ordonnance royale de 1828.

La loi Debré, la mobilisation contre la Loi Savary

Revenant sur l'évolution historique qui a émancipé l'éducation de l'Église, la loi Debré de 1959, en offrant la possibilité de financer par l'argent public les établissements privés sous contrat, 12 milliards d'Euros sont détournés chaque année des services publics pour un bien privé. En 1984, le projet de loi Savary de création d'un grand service public de l'éducation est abandonné suite à des manifestations organisées avec l'appui de l'Église Catholique et le soutien d'élus de droite comme Simone Veil, Valéry Giscard d'Estaing, ou Jacques Chirac.



INACCEPTABLE !
CHAQUE ANNÉE:
10 MILLIARDS D'EUROS
VERSÉS AUX ÉCOLES PRIVÉES !
ABROGATION DE LA LOI DEBRÉ !

F.N.L.P. 10/12 rue des Fossés Saint-Jacques - 75005 PARIS - tél: 01 46 34 21 50
site: www.fnlp.fr - e-mail: libre.pensee@wanadoo.fr

Les cadeaux faits au culte

Les cultes bénéficient d'avantages fiscaux importants ;

- réduction d'impôt sur le revenu au titre des dons manuels ; défiscalisation des donations et des legs en application d'une loi du régime de Vichy de 1942 ;
 - exonération de taxe foncière des édifices culturels et des bâtiments affectés au logement des ministres du culte.
- Concrètement, avec des déductions, à chaque fois qu'un croyant donne au culte, en fait ce sont les impôts de tous qui compensent la part déduite, supérieure à la part donnée.

INTERVENTIONS GROUPE 4

Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)
Jean-Marie Bonnemayre

FERC-CGT
Charlotte Vanbesien

La Marche des Solidarités
Mariama Sidibé

Humanists International
Yvan Dheur

Association Internationale de la Libre Pensée
Christian Eyschen



SOMMAIRE

Jean-Marie BONNEMAYRE
Président d'Honneur du CNAFAL
Conseil National des Associations Familiales Laïques



La loi de 1905 parachève la conquête républicaine des droits individuels visant à l'émancipation. Naturellement les conquêtes sociales vont suivre au fur et à mesure et ne sont pas achevées à ce jour.

En 1875 La famille devient une catégorie politique en France, mouvement initié essentiellement par les associations familiales catholiques. D'autres associations vont suivre dont les ruraux et qui n'ont pas « digéré » la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. Pour rappel les deux premières Républiques ont eu du mal à imposer leurs valeurs. La Troisième République y parviendra contre vents et marrées avec la loi de 1905, devenue une référence essentielle pour tous les citoyens.

Vichy a rétabli la prééminence de la famille en en faisant la seule représentation politique de la société, on en connaît le triptyque favori Travail Famille Patrie, substitué à la devise républicaine.

La révolution de 1789 a brisé le modèle monarchique, patriarcal et ancestral. Ce mouvement dure depuis deux siècles pour l'émancipation de chacun et de chacune. Le CNAFAL créé en 1965 par un groupe de déportés et de résistants, fait le choix d'entrer à l'UNAF en 1967 pour mettre en avant ses propres convictions. Elles visent à l'émancipation totale : égalité de chacun des membres de la famille, protection absolue des enfants et école émancipatrice donc laïque et républicaine : il s'en est suivi des combats essentiels lois sur le divorce, loi sur la déchéance paternelle ; égalité entre enfants légitimes et naturels, égalité totale homme femme, loi sur la reconnaissance du mariage homosexuel - le CNAFAL soutenant fortement dès le départ l'APGL jusqu'à son entrée à l'UNAF- .

Le CNAFAL rappelle à nous tous et toutes Républicains Républicaines que c'est la révolution de 1789 qui met en cause le modèle familial et monarchique en proclamant la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : les lettres de cachet sont abolies qui permettaient à un père de faire enfermer un fils adulte et la révolution proclame l'égalité entre enfants issus d'un mariage, enfant naturels et enfants illégitimes.

Aujourd'hui la violence patriarcale se perpétue sur les femmes et les enfants.

Le combat pour une éducation laïque est toujours devant nous ! Le triptyque républicain est plus que jamais d'actualité.

Charlotte Vanbesien

Secrétaire générale FERC-CGT



Merci pour votre invitation, dans un moment où la post-vérité s'impose il est vraiment nécessaire que nous prenions le temps de remettre les choses au point.

Un constat commun en cette fin de journée à l'occasion des 120 ans de loi de 1905 c'est son dévoiement le plus total. Nous faisons face à une volonté d'application aux personnes en stigmatisant les musulmans et surtout les musulmanes, et sa non-application par l'état concernant le financement de l'enseignement privé sous contrat. L'islamophobie utilise la loi de 1905 pour passer dans le discours public sans être taxé de racisme.

La FERC peut décrire le dévoiement de cette loi d'émancipation en dynamique islamophobe et donc raciste. Nous accumulons les exemples à l'école. En réalité, on constate que ces polémiques sont aussi des écrans de fumée pour ne pas parler des vrais problèmes de l'école, en particulier budgétaires. Cette dynamique se constate également dans les universités et dans la pratique du sport, là encore autour du voile, stigmatisant donc des femmes.

Le non respect par l'état de la loi de 1905 ! Le manque de contrôle, apparu publiquement avec les affaires Stanislas et Betharram, est constitutif de ce système. Nous avons pu mettre en avant la lutte de nos camarades de la CGT EP dans ces établissements où la laïcité n'est pas respectée : non-application des programmes, voire non respect de la loi (Evars, contraception, IVG, LGBTQIphobie...).

Ces établissements sont aussi le lieu d'un séparatisme scolaire financé à 75% par de l'argent public. La CGT revendique l'abrogation de la loi Debré, mais aussi la nationalisation de ces établissements et la fonctionnarisation des personnels. Nous participons également au collectif pour l'école publique laïque avec un grand nombre de syndicats et d'associations.

Dans le climat politique et médiatique actuel où les idées d'extrême-droite s'imposent, il est urgent de ne pas laisser prospérer les idées racistes xénophobes et d'exclusion. Pour cela nous avons besoin d'unité dans le camp du progrès social, cette journée unitaire était donc un bon signal.

Mariama Sidibé

Pour La Marche des Solidarités



Bonsoir à toutes et à tous,



Tout d'abord, je remercie tous les participants, les organisateurs et la Marche des Solidarités. Je m'appelle Mariama Sidibé, porte-parole de la Marche des Solidarités et de la C.S.P. (Collectif Sans Papiers) de Paris.

Aujourd'hui nous sommes là pour dire que nous sommes en train d'organiser une journée « Sans nous - Première, deuxième et troisième génération. Journée internationale des migrants et migrantes », le 18 décembre 2025. Si on s'arrête, tout s'arrête. [applaudissements]

Ce pays ne marche pas sans les migrants et migrantes. Il n'existe pas sans l'immigration et en bénéficie à tous points de vue.

Aujourd'hui, avec la loi Darmanin, la loi Macron, la loi Retailleau, nous, les sans-papiers, sommes devenus invisibles. Et nous refusons cette situation. Nous serons mobilisés le 18 décembre, en soutien aux étrangers, avec ou sans papiers, dans les foyers, au travail, dans les maisons. Le matin, nous appelons à ce que tout le monde reste à la maison, sans travailler. [applaudissements] L'après-midi, nous allons nous retrouver place de la République. Nous allons manifester.

Cela fait trois ans que nous le faisons, mais cette année nous avons prévu une mobilisation différente, plus intense. Pourquoi ? Pour lutter contre les patrons voyous qui nous exploitent matin, midi et soir. Que ce soit les travailleurs sans-papiers, que ce soit les jeunes mineurs, que ce soit les retraités -. Nous vivons ici, nous travaillons ici, nous produisons ici. Il y a des personnes qui ont déjà travaillé dans ce pays et qui n'ont pas pu être régularisées. Il y a des personnes qui ont travaillé dans ce pays, qui ont fait quinze ans, vingt ans de travail, et le jour où elles sont malades ou ont un accident du travail, on les met de côté. Elles ne font plus partie de la vie. Il n'y a pas de retraite. Elles ne peuvent pas se soigner.

Nous, les sans-papiers, aujourd'hui nous disons « non » à ces injustices. Non à ce gouvernement ! Nous disons « non » à l'hypocrisie ! Nous disons « non » au fascisme ! Nous demandons la régularisation globale de tous les travailleurs et travailleuses ! [applaudissements] Nous demandons le retour de l'aide médicale d'Etat pour tous les travailleurs et pour toutes les travailleuses [applaudissements].

Nous demandons un toit pour tous les travailleurs et travailleuses !

Nous ne voulons plus de ce monde où des personnes travaillent matin, midi et soir, jusqu'à 3 heures du matin, 4 heures du matin, et cela sans bien sûr jamais croiser leurs patrons-voyous dans les couloirs ! [applaudissements].

J'ai une autre annonce à faire aux participants de ce meeting : nous avons publié un livre qui s'intitule « *Personne n'est illégal - Photographies et récits de Sans-Papiers en lutte (2002-2025)* ». Il est en vente dans cette salle sur la table, à côté. Il est à 20 €.

C'est le parcours de tous les travailleurs Sans-Papiers. Huit collectifs de travailleurs sans papiers y ont contribué. Il y a tout ce que l'on doit savoir pour connaître la vie de ces travailleurs migrants et migrantes.

Quand vous achèterez ce livre, vous constaterez que ce n'est pas en écoutant les journalistes, ceux que l'on entend à la télé, qu'on peut connaître la réalité. Il faut s'approcher de ces personnes vulnérables qu'on est en train d'exploiter, qui parfois meurent dans les chantiers.

Maintenant nous lançons un appel à tous ceux qui sont ici aujourd'hui dans la salle. Le 18 décembre, Français, soutiens, amis : à partir de midi, place de la République, nous allons nous battre ensemble, côte à côte ! Et nous voulons continuer à travailler ensemble ! Donnons-nous la main ! Travaillons ensemble !

Merci beaucoup ! La lutte continue !



Yvan Dheur

Humanists International

L'Union fait la force, Laïques du monde, unissons- nous !



Humanists
INTERNATIONAL



Nous vivons une époque de paradoxe profond. Partout sur la planète, une révolution silencieuse s'opère dans l'intimité des consciences. Que nous nous options pour les termes de **laïques, libres penseurs, athées, humanistes ou sécularistes**, nous représentons aujourd'hui la communauté philosophique et non-confessionnelle dont la croissance est la plus rapide au monde. Jamais, dans l'histoire de l'humanité, autant d'individus n'ont choisi de fonder leur éthique sur la raison, l'empathie et la science plutôt que sur des dogmes révélés.

Pourtant, cette force numérique ne se traduit pas encore par une influence politique équiva-

lente. Alors que nous sommes plus nombreux que jamais, notre liberté est, par bien des aspects, plus menacée qu'elle ne l'a été au cours des dernières décennies.

Un constat alarmant : l'emprise persistante du dogme religieux ultra-conservateur

Le décalage entre l'évolution des mentalités et la réalité juridique est frappant. Malgré notre progression démographique, **plus de la moitié des pays du globe** continuent d'arborer une religion d'État ou de maintenir un système juridique partiellement ou entièrement inspiré par le droit religieux. **Source** : <https://fot.humanists.international/>

Cette situation n'est pas qu'une question de symbolique institutionnelle. Elle a des conséquences concrètes et souvent tragiques :

- ♦ **La persécution des voix dissidentes** : Dans trop de pays, l'apostasie ou le blasphème restent passibles de prison, voire de la peine de mort pour les non-croyants.
- ♦ **Le recul des droits fondamentaux** : Sous l'influence de groupes de pression religieux, nous assistons à une remise en question brutale du droit à l'avortement, des droits LGBTQ+ et de l'autonomie corporelle.
- ♦ **L'érosion de l'éducation** : La pensée critique est trop souvent sacrifiée sur l'autel de l'endoctrinement, freinant ainsi le progrès scientifique et social.

L'urgence de la convergence : s'unir pour évoluer

Face à des institutions religieuses millénaires, extrêmement bien organisées, financées et politiquement influentes, la dispersion est notre plus grand point faible. Nos nuances sémantiques — la subtile différence entre un athée militant et un humaniste séculier —

sont certes passionnantes intellectuellement, mais elles ne doivent pas devenir des barrières à notre action collective.

Pourquoi devons-nous nous unir maintenant ?

- 1) **Pour peser sur la scène internationale** : Seule une structure mondiale unifiée peut dialoguer d'égal à égal avec les grandes instances comme l'ONU ou les institutions européennes pour défendre la neutralité de l'État.
- 2) **Pour protéger les plus vulnérables** : Un réseau global permet d'apporter un soutien logistique et juridique aux humanistes persécutés dans les régimes théocratiques.
- 3) **Pour partager nos ressources** : La collaboration nous permet d'échanger des stratégies de plaidoyer, du matériel éducatif et des outils de communication pour contrer la désinformation dogmatique.

Le renforcement de notre communauté n'est pas un repli identitaire, c'est au contraire une ouverture : c'est la création d'un rempart pour que chaque être humain, croyant ou non, puisse vivre dans une société qui garantit sa liberté de conscience.

Humanists International : notre maison commune

Il existe déjà un catalyseur pour cette union : **Humanists International**. Cette organisation est la voix mondiale du mouvement humaniste, laïque, séculariste ou de libre pensée. Elle travaille sans relâche pour documenter les discriminations et pour porter nos valeurs au plus haut niveau diplomatique.

Toutefois, une organisation n'est puissante que par l'engagement de ses membres. Chaque adhésion est un signal envoyé aux dirigeants du monde : nous ne sommes plus une minorité invisible, mais un mouvement structuré et déterminé.

Le grand rendez-vous : Ottawa 2026

Le temps de la réflexion doit désormais laisser place au temps de la mobilisation. Nous avons besoin de votre présence, de votre intelligence et de votre énergie pour franchir une nouvelle étape.

En août 2026, la ville d'Ottawa accueillera le **Congrès Mondial de l'Humanisme**. Ce rassemblement sera bien plus qu'une série de conférences. Ce sera :

- ♦ **Un carrefour mondial** où se rencontreront des délégués de plus de 100 pays.
- ♦ **Un laboratoire d'idées** pour définir les stratégies de défense de la laïcité face aux défis du XXI^e siècle (IA, climat, montée des populismes religieux).

Un acte de solidarité et de résistance envers tous ceux qui, ailleurs, risquent leur vie pour le simple droit de dire « je ne crois pas ».

<https://www.worldhumanistcongress.org/>

L'appel est lancé : Ne restez pas spectateurs de l'histoire. Pour que la raison et la liberté de conscience deviennent la norme et non l'exception, nous devons agir de concert.

Devenez membre de Humanists International dès aujourd'hui et marquez vos calendriers pour Ottawa 2026. C'est ensemble que nous bâtirons un avenir où le droit ne sera plus dicté par le ciel, mais par le bien commun et la dignité humaine.

Christian Eyschen

Association Internationale de la Libre Pensée



Amis, Citoyens, Compagnons, Camarades,



Je vous apporte le salut fraternel de l'**Association Internationale de la Libre Pensée**, reconstituée à Oslo en 2011. Cette **Internationale de la Libre Pensée** rayonne sur tous les continents et a une représentation permanente à la **Commission internationale des Droits de l'Homme à l'ONU**, ainsi qu'à l'**Organisation Internationale du Travail, le B.I.T.** et une démarche est en cours pour être aussi représentée au **Conseil de l'Europe**.

Elle vient de tenir son **IXe Congrès mondial** pour renforcer les trois axes de ses campagnes permanentes dans le monde :

- ♦ **Œuvrer à la défense de la Séparation des Églises-Religions et de l'État** là où elle existe et la conquérir quand elle n'est pas encore mise en œuvre
- ♦ **Agir contre le financement public des religions et des cultes**

- ♦ **Être aux côtés des Victimes de tous les Clergés et des religions** pour obtenir Justice et Réparation pour elles.

Notre **Internationale** est ainsi intervenue récemment à l'**ONU** pour que celle-ci, ce qu'elle a fait, exige du Gouvernement français qu'il agisse enfin pour en finir avec cette barbarie que sont les crimes sexuels de l'**Église catholique**. Rien qu'en France, la propre Commission de la **Conférence des Évêques de France** a fixé à 330 000 le nombre de ces victimes. Nous œuvrons, sur le plan international avec des **Associations de victimes** qui sont de plus en plus nombreuses à agir avec la **Libre Pensée** pour obtenir **Justice et Réparation**.

Nous sommes aussi des **Pacifistes internationalistes** contre toutes les guerres, et notamment contre la guerre génocidaire que mènent les **fascistes-sionistes israéliens** actuellement à **Gaza**.

Notre **Association internationale** est intervenue à la **113^e Cession de l'OIT** pour dénoncer cela et exiger que cette barbarie s'arrête enfin.

Parce que nous sommes **contre la Guerre**, nous sommes aussi contre la **Militarisation des sociétés**. Je ne pense que personne ici n'a l'oreille d'**Emmanuel Macron**, mais enfin, si quelqu'un pouvait lui dire que jouer aux petits soldats quand on est enfant, pourquoi pas, mais il y a un moment où il faut grandir. La couleur Kaki semble être la seule qu'il connaisse, et de **SNU** et **Service militaire**, faire marcher au pas la Jeunesse semble être sa seule véritable préoccupation.

Comment ne pas constater que partout dans le monde, et aussi dans notre pays, un choc se prépare entre les **Janissaires** du Totalitarisme et de la Guerre et les **Partisans** de la Liberté, de la Justice, de l'Émancipation, de la Tolérance mutuelle et de la Laïcité qui ne peuvent être garanties que par la **Séparation des Églises et de l'État**.

La **Paix** ou la **Guerre**, La **Liberté** ou le **Totalitarisme**, le **Progrès** ou la **Réaction**, tels sont toujours les choix qui sont devant l'Humanité pensante.

Et chacun doit choisir son camp. C'est pourquoi, dans notre pays, la **Libre Pensée** avec vous tous qui êtes ici, dans cette **Journée de mobilisation laïque**, nous avons choisi la **loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905** qui est une loi de liberté, contre la **loi dite « Séparatisme »** du 24 août 2021 qui n'est qu'une loi d'oppression des consciences, d'interdits toujours plus nombreux et de répression croissante des opinions, « *y compris religieuses* », pour reprendre l'expression contenue dans l'article 10 de la **Déclaration des Droits de l'Homme** de 1789.

Comme le disait **Hannah Arendt**, au fond il n'y a qu'un seul véritable **Droit de l'Homme** : c'est le « *Droit d'avoir des Droits* ». Et cela est revendiqué partout dans le monde, et c'est pourquoi les notions de **Liberté de Conscience**, de **Laïcité** et de **Séparation du Religieux et du Temporel** sont présentes dans de très nombreuses constitutions à travers le monde, bien plus qu'on ne le pense généralement, car la **Liberté** est une aspiration universelle.

Mais partout dans le monde aussi, il y a des totalitaires qui refusent cela à l'**Humanité** et qui veulent faire tourner la roue de l'Histoire à l'envers. Mais cela sera impossible, car l'**Humanité** n'aurait plus alors aucun sens et se renierait

La **Libre Pensée**, la **Vigie de la Laïcité**, la **Ligue de l'Enseignement**, l'**Union rationaliste**, la **Ligue des Droits de l'Homme**, **Solidarité laïque** ; les Associations ont organisé cette **Journée de mobilisation laïque**, qui s'est faite en deux temps, le matin pour réfléchir, l'après-midi pour agir, unifiant ainsi l'Esprit et la Matière ; tiennent à remercier chaleureusement et fraternellement toutes les **Associations**, **Syndicats** et **Obédiences maçonniques** qui ont été présentes et qui ont œuvré à nos côtés au succès de cet événement.

Comme vous pouvez l'imaginer, une **Journée** comme celle-ci coûte quelques sous à organiser. C'est pourquoi, nous allons solliciter votre générosité à la fin pour que vous marquiez votre solidarité agissante en versant dans les drapeaux qui seront à la sortie.

Merci à tous, merci à vous tous qui êtes là aujourd'hui. Et comme on disait naguère quand le **Peuple** se soulevait pour défendre ses Droits : *Ce n'est qu'un début, le combat continue*. Et il va continuer, car rien ne peut arrêter la marche du **Progrès** et de la **Liberté**.

Et on n'a pas fini d'entendre dans les villes et les campagnes, les entreprises et les chantiers, les écoles et les Universités ; le mot d'ordre des Combattants de la liberté humaine :

**Ni dieu, ni maître !
À bas la Calotte !
Et vive la Sociale !**

COMBATS ACTUELS UN PROJET D'AVENIR

La laïcité à l'international

Le terme de laïcité est parfois mal, ou pas du tout, traduit (« *French secularism* » aux États-Unis ; en arabe « *lâdini* » peut signifier non religieux, comme a-religieux ou anti-religieux). Pourtant le combat laïque est international et ancien : d'origine juive dans un pays chrétien (les Pays-Bas), Spinoza invitait au XVII^e siècle à séparer le religieux de l'État. En Tunisie, en 2014 les députés ont ajouté un article à la Constitution, qui « *prohibe les accusations d'apostasie et l'incitation à la violence* » et fait de la liberté de conscience un « *droit inviolable* ». En Inde, les laïques se mobilisent contre l'utilisation du religieux par le gouvernement d'extrême droite hindouiste. En Amérique Latine les femmes refusent l'instrumentalisation du religieux pour contrôler leurs corps.

La liberté d'expression ou la loi séparatisme

Paradoxalement, la Loi du 24 août 2021 censée conforter « *le respect des principes de la République* » est revenue sur des acquis de des lois de 1901 (liberté d'association) et de 1905. En augmentant la tutelle de l'État sur les associations. Au mépris des libertés de conscience et de culte certains voudraient reconnaître des croyances, en interdire d'autres, alors que la loi réprime déjà les atteintes à l'ordre public ou aux personnes.

ILS NE SONT PAS
RACISTES, C'EST
JUSTE QU'ILS N'AIMENT
PAS LES MUSULMANS.



Contre le racisme anti-musulman



Bien plus, au nom de la laïcité, certains servent l'agenda raciste de l'extrême droite en jetant l'opprobre sur tous les musulmans, donnant au passage droit aux interprétations extrémistes de l'Islam. La laïcité ne doit pas être instrumentalisée : elle est sœur des combats sociaux, anti-racistes et féministes.



POUR ALLER
PLUS LOIN :



CONCLUSION

Déclaration unitaire
lue par Annaëlle Chocteau

Vigie de la Laïcité

Fédération Nationale de la
Libre Pensée

Ligue des Droits de l'Homme

Ligue de l'Enseignement

Union Rationaliste

Solidarité Laïque

DÉCLARATION DU 9 DÉCEMBRE 2025

émanant de la Vigie de la Laïcité, la Ligue des Droits de l'Homme,
la Ligue de l'Enseignement, Solidarité Laïque,
la Libre Pensée, l'Union Rationaliste

« RETROUVER LE SENS DE LA LAÏCITÉ »

lue par Annaëlle Chocteau de la Vigie de la Laïcité



La célébration du cent-vingtième anniversaire de la **loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905** donne aux associations signataires de ce texte l'occasion de rappeler combien la laïcité est essentielle à l'agencement de la vie démocratique. Elles rejoignent ainsi l'intention de la Constitution qui en a fait, en la plaçant au service de la **Liberté**, de l'**Égalité** et de la **Fraternité**, l'un des principes fondateurs de la **République**.

Reliant la France à la communauté des nations démocratiques, la laïcité trouve son origine dans la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789*. En fixant « *le principe de toute souveraineté dans la nation* » (art. 3), la Déclaration affirme l'autonomie du pouvoir politique à

l'égard des lois divines ; en affirmant que « *nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi* » (art. 10), elle permet à chacun de pouvoir choisir en toute indépendance ses propres croyances ou convictions. Se manifeste là une rupture décisive avec l'ordre d'**Ancien-Régime**, fondé sur la primauté et l'unité de foi. Il est revenu à la législation de la **Troisième République** de confirmer le dispositif établi en 1789. La loi du 9 décembre 1905, dont le **Conseil d'État** a pu rappeler qu'elle était la « *clé de voûte* » de la laïcité française, couronne la construction laïque en instituant la **Séparation des Églises et de l'État**.

Le texte, s'il contient des dispositions techniques concernant l'organisation interne des cultes, comporte surtout deux éléments fondamentaux. Il consacre d'abord la **liberté de conscience**, considérée dans sa double dimension individuelle et collective. Celle-ci apparaît dès l'art.1^{er}. La Liberté appelle ainsi l'Égalité : la loi protège identiquement les croyants et les non-croyants, sans qu'on ne puisse discriminer quiconque à raison de ses opinions religieuses ou convictionnelles. Ensuite, en affirmant, dans son article 2, que « *la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte* », la loi affirme la **neutralité de l'État**. Ce dernier doit se tenir à égale distance de toutes les conceptions englobantes du bien, afin de préserver le droit à l'**égale liberté de conscience des citoyens**.

Or, au cours des trois dernières décennies, le régime de laïcité a subi un dévoiement de ses principes originels : il était hier un dispositif de protection de la

liberté individuelle ; il est devenu un appareil de défense de la prétendue « *identité nationale* ». A la laïcité de l'autonomie s'est substituée celle de la surveillance. Issue du refus d'accepter l'ouverture de la société actuelle à la pluralité de ses composantes culturelles, en contrant ainsi l'éthique universaliste de la République, elle révèle une conception identitaire, et parfois ethnique, de la nation. Ce nouveau modèle a pris une nouvelle forme juridique, à travers une succession de lois et de règlements qui ont trouvé leur consécration limitative dans la **loi du 24 août 2021** visant à « *conforter le respect des principes de la République* ».

Cette législation inédite a introduit, en rupture avec **les principes de 1905**, une double mutation. Jusque-là, l'impératif de neutralité ne valait que pour les espaces et les agents de l'État ; l'espace social étant, en revanche et sous réserve des exigences de l'ordre public, une zone d'expression ouverte à l'expression de la pluralité des convictions. Or, en témoignent certaines propositions de loi récentes, on réclame désormais l'extension de la règle de la discrétion en matière religieuse aux citoyens ordinaires.

Ensuite, la « *nouvelle laïcité* » a, par un mouvement parallèle, réduit la sphère de la liberté. En agitant le chiffon rouge du « *séparatisme* », en faisant valoir auprès de certains de nos compatriotes, leur « *devoir d'émancipation* », en se faisant en cela le gardien des bons comportements, L'État est entré, sur les questions religieuses et convictionnelles, dans des domaines qu'il laissait jusque-là entièrement libres. Il intervient ainsi en réglementant le port du vêtement. Il soumet les collectivités locales à des contrôles inédits.

Il réduit le champ d'autonomie à la fois des associations culturelles et des associations ordinaires. Malgré le principe de Séparation, la loi du 24 août 2021 va jusqu'à offrir la possibilité aux préfets de refuser à certaines la qualité d'associations culturelles, les obligeant par ailleurs à de lourdes démarches administratives, renouvelables tous les 5 ans, menaçant ainsi leur pérennité.

Faut-il se résigner à cette dérive autoritaire ? C'est, au contraire, à la résistance que veulent appeler les signataires de ce texte. Leur idée est que cette nouvelle interprétation vient accentuer la défiance au sein de la société et empêcher un vivre ensemble harmonieux. Sans nier certes l'importance d'intégrer les citoyens dans un espace public partagé organisé autour du respect de la liberté d'autrui et de la recherche de l'intérêt commun, ils appellent à rétablir la laïcité sur ses bases historiques, en retrouvant la vision originelle qui en faisait un système de promotion de la liberté et non de surveillance de l'opinion.

Dans cette perspective, il s'agit de répondre à trois objectifs :

- D'abord, refaire droit à la **liberté de conscience**. Chacun doit pouvoir exprimer jusque dans l'espace social ses propres convictions et croyances sans qu'on lui impose, au nom d'un ordre moral que l'État se chargerait de définir, une quelconque invisibilité sociale, ni une artificielle homogénéité idéologique.
- Ensuite, reconstruire **l'indépendance de la sphère politique**. L'un des grands motifs de la *loi de 1905* a été de placer l'État en dehors de tout contrôle des Églises. Nous souhaitons renouer avec cette visée, qui est la condition d'une action pu-

blique autonome laissée, loin de toute soumission aux diverses cléricatures, aux seules déterminations de la délibération civique.

▪ Enfin, renouer avec **l'idée de droit social**. Au moment de la délibération de 1905, plusieurs défenseurs de la loi avaient affirmé, tel **Jean Jaurès**, que « *la République ne resterait laïque qu'à la condition d'être sociale* ». C'est là aussi un point d'ancrage de cette déclaration : il ne peut y avoir de réelle liberté indépendamment de l'amélioration des conditions matérielles dans lesquelles se déploient les existences individuelles.

Retrouvons le sens de la laïcité, battons-nous pour une laïcité de liberté qui se nourrit de fraternité et de bien commun, assurons-lui un avenir !

Signatures :

- ◆ **Jean-Louis Bianco** (Président honoraire de la **Vigie de la Laïcité**)
- ◆ **Christian Eyschen** (Secrétaire général de la **Libre Pensée**)
- ◆ **Anne-Marie Harster** (Présidente de **Solidarité laïque**)
- ◆ **Emmanuelle Huisman-Perrin** (Responsable laïcité à l'**Union rationaliste**)
- ◆ **Hélène Lacassagne** (Présidente de la **Ligue de l'Enseignement**)
- ◆ **Nathalie Tehio** (Présidente de la **Ligue des Droits de l'Homme**)

**Vigie de
la Laïcité**



1905-2025

Samedi 6 décembre 2025

120e anniversaire de la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat

« **Se battre pour la laïcité** »

Bourse du Travail, 29, boulevard du Temple - 75003 PARIS

Présentation par les Associations organisatrices

La Vigie de la Laïcité Valentine Zuber

La Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) : Benoît Schneckenburger

Ligue des Droits de l'Homme (LDH) : Emmanuelle Jourdan-Chartier

La Ligue de l'Enseignement : Hélène Lacassagne

Union Rationaliste (UR) : Emmanuelle Huisman-Perrin

Solidarité Laïque : Anne-Marie Harster

Interventions - Groupe 1

La Vigie de la Laïcité Nicolas Cadène

Fédération Syndicale Unitaire (FSU) : Grégory Frackowiak

Coudes à Coudes : Mornia Labssi

La Fédération nationale de la Libre Pensée (FNLP) : Pierre-Yves Modicom

Confédération CGT-Force Ouvrière : Patricia Drevon au nom de

Confédération

FNECFP – Force Ouvrière

Syndicat national des chefs d'établissements, Indépendance et Direction FO

Rites-Unis de Memphis-Misraïm : François Bourcier

Interventions - Groupe 2

Ligue des Droits de l'Homme (LDH) : Daniel Boitier

Association pour le Droit de mourir dans la Dignité : Elsa Walter

Américains-Unis pour la Séparation - USA Rob Boston

Solidarité Laïque : Michel Debon

SE-UNSA : Marie-Laure Tirelle

L'Association des Amis de la Commune de Paris 1871 : Sylvie Braibant

Expert international à l'ONU : Keith Porteous Wood

Interventions - Groupe 3

La Ligue de l'Enseignement : Hélène Lacassagne

Fédération Française de Crémation (FFC) : Frédérique Plaisant

Confédération CGT : Gérard Ré

Ancien Député socialiste du Portugal Aires Rodriguez

Union Rationaliste (UR) : Emmanuelle Huisman-Perrin

SUD-ÉDUCATION : Théophile Poussot-Dajnak

Émancipation Tendances Intersyndicale : Quentin Dauphiné

Interventions - Groupe 4

Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL) : Jean-Marie Bonnemayre

FERC-CGT : Charlotte Vanbesien

La Marche des Solidarités : Mariama Sidibé

Humanists International : Yvan Dheur

Association Internationale de la Libre Pensée : Christian Eyschen

Conclusion

Déclaration unitaire lue par Annaëlle Chocteau de la Vigie de la Laïcité

